



VILLEBON 9



St LUPERCE 16



OLLE 5



CHARTRES 21



THIRON-GARDAIS 21



FONTENAY-SUR-EURE 14



St EMAN 5



ILLIERS-COMBRAY 7



BONNEVAL 28

# Bulletin municipal d'informations



@magny28120



<http://www.magny28120.fr>



02 37 24 52 14



[magny-mairie-28@orange.fr](mailto:magny-mairie-28@orange.fr)

S Y N  E L V A

Votre fournisseur

Gaz Naturel  
et **Électricité**

à Chartres,  
en Eure-et-Loir,  
et sur toute la France

02 37 91 80 00 [www.synelva.fr](http://www.synelva.fr)

TOUTE L'ANNÉE



à 2km de LUCÉ  
Route du Mans  
QUERRAY  
Cne d'Amilly

☎ 02 37 32 98 06  
[www.fermeduverger.com](http://www.fermeduverger.com)

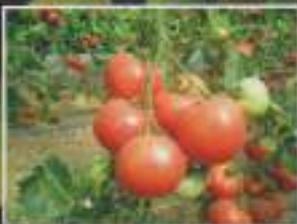
LA FERME DU VERGER



CUEILLETTE

BOUTIQUE

FLORENCE, BENOÎT et ARNAUD LEMAIRE  
vous accueillent dans leur Ferme



OUVERT : tous les jours de 9h15 à 12h  
et de 14h15 à 19h

FERMÉ les : Dimanches, jours fériés et lundis matins

Chers Magnusiennes et Magnusiens,

Le soulagement, la disparition du Covid, c'est la pensée que j'espérais avoir en ce début d'année. Eh bien non, il est encore là ce virus, malgré les sacrifices de chacun. Alors que faire en attendant le retour à une vie « normale » ? Nous sommes tous impatients de revenir au fonctionnement de notre vie d'avant. En attendant, continuons à nous protéger, à protéger les autres, en respectant les protocoles sanitaires et les gestes barrières.

Néanmoins notre commune continue d'évoluer, à son rythme et avec ses faibles moyens. Les idées et la bonne volonté permettent d'aboutir à des projets tels que la construction d'un chalet en bois avec des matériaux de récupération. Ce module appartenant à la commune est à la disposition des associations. La serre construite l'année précédente a permis de multiplier les plantes que nous verrons fleurir au printemps.

Merci aux associations qui ont redémarrées quelques activités redonnant ainsi un peu de convivialité. La Sainte-Barbe n'est pas annulée mais reportée à une nouvelle date, le 8 Mai 2022 et portera une nouvelle appellation : « repas convivial de nos aînés ». Les nouveaux habitants conviés généralement lors de la cérémonie des vœux seront invités au 14 Juillet.

Depuis septembre, Christine Polchetti a remplacé la secrétaire partie vers d'autres horizons. Mme Pitou, est en renfort pour quelques mois en tant qu'ATSEM sur l'école. Les équipes de la commune ont assuré une continuité dans le travail en respectant les protocoles sanitaires, régulièrement modifiés et se sont adaptées... Je les en remercie.

Culturellement, l'année devrait être riches en événement avec le retour festif des manifestations, Bric à Brac en septembre, Saint-Patrick en avril ainsi que le festival de musique de rue des Métronosiques en juin, qui avait attiré pas moins de deux mille personnes en 2019.

C'est en forgeant que l'on devient forgeron...et il faut savoir tirer le positif de cette situation sanitaire. Faire autrement, différemment, bousculer quelques habitudes, innover et s'adapter, c'est ce que l'équipe municipale vous propose tout en gardant en tête les traditions.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite les meilleurs vœux de bonheur, et surtout de santé.

Au plaisir de vous rencontrer pour échanger avec vous.

Votre maire  
Frédéric DELESTRE



L' peinture

Rajeunissez votre intérieur

Peinture intérieure extérieure, pose de revêtement de sols, démoussage de toiture, devis gratuit.

28120 MAGNY. EURL LAGRUE. Tel : 06.81.98.61.65.  
Mail: lpeinturelagrue@gmail.com

Garage  
**DAVIAU**

Réparations toutes marques



45, rue de Châtreaux  
28130 ALLERS-LEZ-CHATEAUX  
Tél : 02 37 24 01 17

e-mail : garage.daviau@orange.fr  
www.garage-daviau-28.fr

# VIE PRATIQUE

## L'équipe municipale

Maire : Frédéric Delestre 06 29 63 30 11

1<sup>er</sup> adjoint : Dominique Ronce 06 43 19 55 41

2<sup>ème</sup> adjoint : Francisco Goncalves 06 03 22 68 34

### Les conseillers :

Driss Essadiki

Yannick Lefebvre

Alain Gallet

Emmanuel Lefèvre

Roselyne Renaudin

Véronique Le Péroux

Céline Thibault

Stéphanie Lucas

Vincent Kidmann

Sébastien Evain

Michel Blau

Christian Quouillault

## Permanences du secrétariat de mairie et de la poste

Lundi : 14h30 – 18h00

Mardi : 10h00 – 12h00 / 14h30 – 18h30

Mercredi : 10h00 – 12h00 / 14h30 – 18h00

Jeudi : 10h00 – 12h00 / 14h30 – 18h00

Vendredi : 10h00 – 12h00 / 14h30 – 18h30

Heure de levée à l'agence postale : du lundi au vendredi à 15h25

La boîte aux lettres extérieure de la mairie est levée du lundi au vendredi à 15h25 et le samedi à 11h00

## Numéros utiles

POMPIERS : 18

SAMU : 15

NUMERO D'URGENCE : 112

NUMERO D'URGENCE PAR SMS : 114

Gendarmerie Illiers Combray : 02 37 24 25 70

Communauté de communes : 02.37.23.25.72

Service des eaux Communauté de communes :  
02.37.24.32.45

Service d'urgence SYNELVA: 02.37.91.80.20

Ecole de Magny : 02 37 24 52 90



**Rapid'Market**  
Votre magasin du centre ville

**ILLIERS COMBRAY**  
Place de l'église  
de 8h30 à 13h00 / 15h00 à 19h30  
ouvert le dimanche matin



**BRICO MARCHÉ**  
Pouvoir tout faire Moins cher



**DECORATION - BRICOLAGE  
COUR DES MATERIAUX  
ANIMALERIE - JARDIN - PEPINIERE**

50 av. Marcel Proust - 28120 ILLIERS-COMBRAY  
☎ 02 37 24 19 81

Lundi au vendredi : 9h à 12h / 14h30 à 19h | Samedi : 9h à 12h30 / 14h à 19h



**Alexis SERVICES**

- Entretien d'espaces verts
- Maçonnerie
- Nettoyage haute pression
- Démoussage, Travaux divers

DEVIS GRATUITS

alexis.letourneur@orange.fr  
28120 Magny - 06 58 14 69 02



**TAXI.AT SAS**

Tous transports & Toutes Distances  
Gares - Aéroports - Hôpitaux  
Taxis conventionnés toutes caisses  
Transports de personnes à mobilité réduite

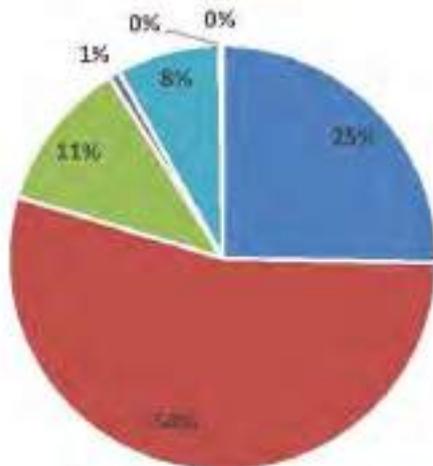
Communes de stationnements:  
Mignières et Vitray en Beauce

**06.95.27.87.78**

taxi.at@free.fr | Les Taillis  
www.taxi.at.net | 28120 Marcheville

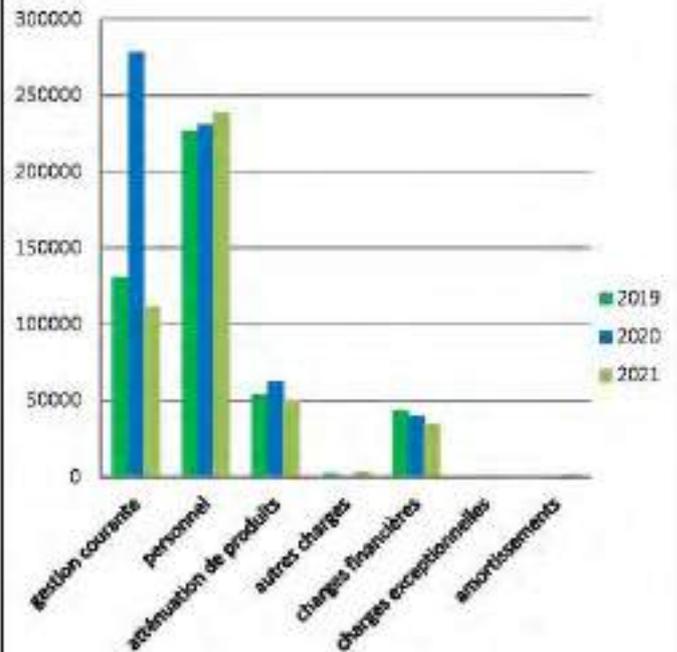
## Finances

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2021

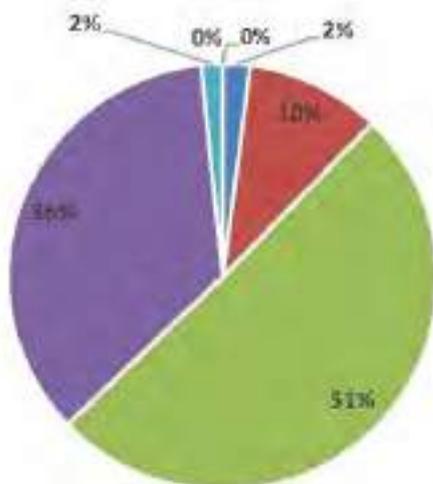


- Gestion courante
- Personnel
- Atténuation de produits
- Autres charges
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Amortissements

### EVOLUTION DEPENSES 2019/2020/2021

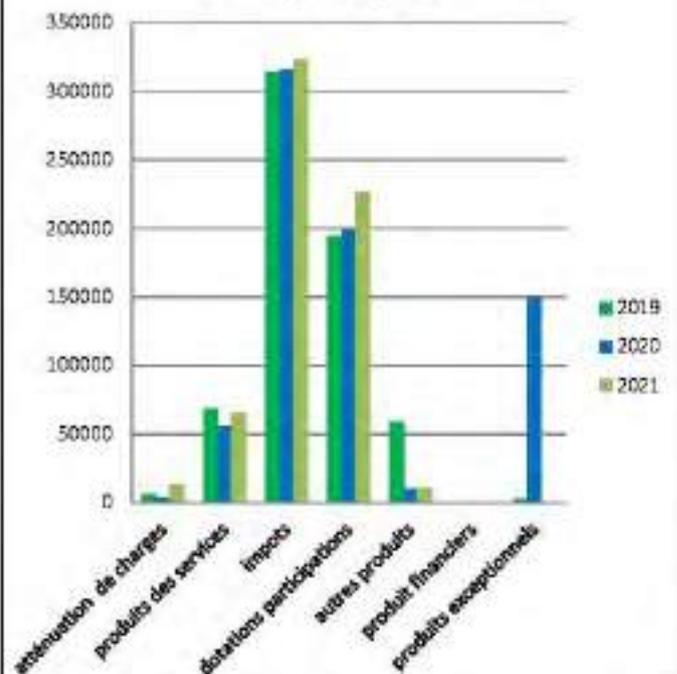


### RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2021



- Atténuation de charges
- Produits des services
- Impôts
- Dotations participations
- Autres produits
- Produits financiers
- Produits exceptionnels

### EVOLUTION RECETTES 2019/2020/2021



## Tarifs postaux

Tarifs courrier 2022 : Lettre prioritaire et "lettre verte"

Poids	Tarifs Prioritaires 2022	Tarifs lettre verte 2022
Jusqu'à 20 g	1,43 € (1 timbre rouge)	1,16 € (1 timbre vert)
20 à 100 g	2,86 € (2 timbres rouges)	2,32 € (2 timbres verts)
100 à 250 g	5,26 €	4,00 €
250 à 500 g	7,89 €	6,00 €
500g à 1 kg	11,44 € (8 timbres rouges)	7,50 €
1kg à 3 kg	11,44 € (8 timbres rouges)	10,50 €

Poids	Tarifs colisissimo 2022
- 250 g	4,95 €
- 500 g	6,55 €
- 750 g	7,45 €
- 1 kg	8,10 €
- 2 kg	9,35 €
- 5 kg	14,35 €
- 10 kg	20,85 €
- 15 kg	26,40 €
- 30 kg	32,70 €



**MECANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE**  
Réparations toutes marques - Ventes VN et VO

**GUILLAUME ROYER**

19 Rue d'Hauville 28120 Bailleau le Pin  
Tél : 02.37.25.37.41 mail : rgautomoto@orange.fr

*Ici on s'occupe de votre carte grise !*




Sylvie et Didier  
**BAILLEAU**

Tel : 06 64 48 24 75  
ou 02 37 29 56 06  
e-mail : gitedelasechetiere@orange.fr

1, La Séchetière  
28480 Happonvilliers

## Carte d'identité et passeport

**DÈS MAINTENANT  
DANS MON DÉPARTEMENT**

**la carte d'identité  
à portée de clic !**



- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition\*
- Mon titre est plus sûr

**MES DÉMARCHES  
à portée de clic !**

\* Liste des mairies équipées de bornes biométriques sur le site de vos préfectures

**L'État simplifie mes démarches  
dans mon département !**

**Ma demande de carte d'identité se simplifie :**

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://pre-demande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

**MES DÉMARCHES  
à portée de clic !**

## Inscription liste électorale

Vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales pour les prochaines élections présidentielles et législatives de 2022 ? N'oubliez pas de vous inscrire. Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Vous pouvez vous inscrire en ligne, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés en mairie, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription ; par courrier adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le Cerfa n° 12669\*02 de demande d'inscription.

**Attention :** Les inscriptions sont possibles dès à présent et jusqu'au 4 mars 2022 pour l'élection présidentielle et jusqu'au 6 mai 2022 pour les élections législatives.

**Les élections présidentielles auront lieu le 10 et 24 avril 2022**

**Les élections législatives auront lieu le 12 et 19 juin 2022**

## Journée défense et citoyenneté

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser en Mairie (recensement citoyen, parfois appelé par erreur *recensement militaire*). Ensuite, vous recevez de façon automatique une convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Elle concerne les filles comme les garçons. Objectifs principaux de la JDC : vous sensibiliser aux enjeux de la Défense nationale et à la politique de défense européenne, et vous faire découvrir les métiers de la Défense.

**BIENTÔT 16 ANS !**  
**PENSEZ AU RECENSEMENT**

**JDC**  
JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ

**DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !**

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE  
SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ORGANISATION  
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



### PARCOURS DE CITOYENNETÉ

**3 étapes obligatoires**

- 1**  
L'enseignement de défense  
(classes de 3<sup>e</sup> et 1<sup>re</sup>)
- 2**  
Le recensement à 16 ans en mairie  
ou en ligne pour certaines communes  
([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))
- 3**  
La Journée Défense et Citoyenneté  
([www.majdc.fr](http://www.majdc.fr))

*La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !*

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

**SARL LA ROULANGE**  
M et Mme DONNEGER  
07 71 57 21 40 ou 07 54 32 97 07  
[krysdonneger@hotmail.fr](mailto:krysdonneger@hotmail.fr)

**boul.**  
la boulangerie

Thierry BRILAUD  
06 68 28 45 61  
[brillaud.thierry@orange.fr](mailto:brillaud.thierry@orange.fr)

**MGN immobilier**  
02 34 42 54 19 22 place de l'église  
28120 ILLIERS COMBRAY  
[www.mgn-immobilier.com](http://www.mgn-immobilier.com)

# VIE PRATIQUE

## Salle des fêtes

Tarifs 2022	HABITANT DE LA COMMUNE	PERSONNE EXTÉRIEURE A LA COMMUNE
<b>Grande salle (avec cuisine) – 150 personnes</b>		
1 jour	200 €	400 €
Supplément Chauffage	80 €	80 €
<b>Petite salle 1 jour – 40 personnes</b>	60 €	150 €
Cuisine	30 €	60 €
Chauffage	40 €	40 €
<b>Forfait Week-end (samedi + dimanche) avec cuisine</b>		
Grande salle	300 €	500 €
Grande salle + petite salle	400 €	700 €
Chauffage	80 €	80 €
<b>Réunions</b>		
Grande salle	offert	100 €
Petite salle	offert	50 €
<b>Vin d'honneur (durée de 3h)</b>		
Grande salle	70 €	70 €
Petite salle	40 €	40 €
<b>Location de couverts</b>	1€	1€
<b>Location table</b>	2€	<i>uniquement pour les habitants de la commune</i>
<b>Location chaise</b>	0,50 €	

*Pour les associations, seule une participation de 30€ pour le chauffage est demandée.  
Renseignements sur les disponibilités auprès de la mairie ou sur le site internet*

## Culte

Le secteur paroissial d'Illiers-Combray est rattaché au Doyenné des Vallées qui regroupe les paroisses de Courville, Saint-Georges-sur-Eure. L'abbé Olivier Monnier est joignable au presbytère d'Illiers-Combray au 02 37 24 00 34. Des informations paroissiales mensuelles sont affichées à la porte de l'église.

## Cimetière

A l'entrée du cimetière, un plan renseigne sur les emplacements des concessions et l'identité de leurs occupants.

Tarifs 2022 :

Concession trentenaire : 200 €  
Concession cinquantenaire : 320 €

Case colombarium (édifice où l'on place les urnes funéraires) :

Concession trentenaire : 400 €  
Concession cinquantenaire : 800 €  
Plaque nominale : 80 €

Jardin du souvenir

Dispersion des cendres : 50 €  
Plaque nominale et gravure : 130 €

Cavurne (sépulture enterrée destinée à accueillir les urnes des défunts) :

Concession trentenaire : 90 €

Taxe d'inhumation (cercueil, urne ou jardin du souvenir) : 100 €

## VIE PRATIQUE



### **Scolarité**

Le regroupement pédagogique Marchéville-Magny-Cernay, compte 7 classes, réparties sur les communes de Magny et Marchéville avec un fonctionnement sur 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi. L'école de Magny a mis en place des horaires décalés pour l'accueil du matin et les sorties pour répondre aux protocoles sanitaires.

L'école Claude Daniel de Magny accueille 75 élèves de la petite section au CE1 sur 4 classes puis l'école de Marchéville accueille 69 élèves du CE2 au CM2 sur 3 classes.

Après le CM2, la scolarité se poursuit au collège d'Illiers-Combray.

Pour inscrire un enfant de la petite section au CE1, il est nécessaire de se rapprocher de la mairie de Magny ; pour un enfant du CE2 au CM2, veuillez-vous rapprocher de la mairie de Marchéville.

Les inscriptions pour les petites sections entrant à l'école en septembre 2022 se fera à compter de mars 2022.

Des services périscolaires (cantine et garderie) sont proposés par les mairies. Une fiche d'inscription est à remplir pour chaque année scolaire. Pour les enfants jusqu'à 6 ans, un justificatif peut être demandé pour une déduction fiscale. La facturation est établie mensuellement.

#### Cantine :

Les repas de la cantine sont livrés par l'EHPAD "Les Genêts" d'Illiers-Combray.

Le prix du service restauration est fixé à 4.20€ (3.70€ + 0.50€ de garderie).

En cas d'absence, il est demandé d'avertir la personne en charge de la cantine au 0237845301 ainsi que la Mairie par mail ou téléphone.

#### Garderie :

La garderie du matin est ouverte de 7h00 à 8h50, du lundi au vendredi.

La garderie du soir est ouverte de 16h30 à 18h30 du lundi au jeudi et de 16h30 à 18h00, le vendredi. Le tarif de la garderie est fixé à 1.80€ par demi-journée et par enfant.

#### Transports :

Sous la responsabilité de la Région Centre, la communauté de communes Entre Beauce et Perche met à disposition, matin et soir, un service de transport scolaire, pour les élèves de maternelle et d'élémentaire des communes de Magny, Marchéville et Cernay. Une liaison complémentaire est mise en place entre les deux écoles du regroupement.

Des lignes sont également déployées pour la liaison avec le collège.

La gare ferroviaire de Magny se situe sur la ligne Chartres - Courtalain

## Urbanisme

Depuis décembre 2020 le PLUi a été adopté en conseil communautaire. Il est consultable sur le site internet de la communauté de commune [www.entrebeauceetperche.fr](http://www.entrebeauceetperche.fr).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes. Vous continuez à les déposer à la mairie de Magny qui les enregistre, les contrôle puis les transmet à la Communauté de Communes pour instruction. Les dossiers reviennent ensuite en mairie de Magny pour signature par le maire.

Pour toute demande, il est nécessaire de remplir un document CERFA, disponible en Mairie ou téléchargeable sur

<http://www.entrebeauceetperche.fr/fr/pages/instruction-des-actes-durbanisme-119.html>

et de joindre les plans :

- *Déclaration préalable de travaux en Mairie pour :*
  - modification extérieure de la façade,
  - abri de jardin (surface n'excédant pas 20m<sup>2</sup>),
  - ouverture de fenêtre de toit.

*Le délai d'instruction est d'un mois.*
- *Demande de permis de construire en Mairie pour des surfaces de plus de 20m<sup>2</sup> (construction neuve, garage).*

*Le délai d'instruction est de deux mois.*



### C.G.E – Cyril Gosse Electricité

*Electricité générale, Chauffage électrique, Domotique, Motorisation de portail, Alarme, Interphone, VMC, Réseaux téléphoniques...*

**06.13.69.35.19**

5, rue Jean Moulin  
28120 Illiers-Combray  
[cyril.gosse28@gmail.com](mailto:cyril.gosse28@gmail.com)

Nouveau  
Rénovation  
Dépannage  
Devis gratuit

### À VENIR :

Le service urbanisme va bientôt évoluer et sera raccordé à une plateforme spécifique. Nous serons alors en mesure de vous proposer un service d'instruction dématérialisé, si le pétitionnaire en fait le choix. Nous ne manquerons pas de venir vers vous le moment venu.



## Ab'cis Architecture 28

### Baticoncept





**Bienvenue chez AB'CIS architecture 28, votre cabinet d'architecture situé à Bailleau-le-Pin dans le département de l'Eure-et-Loir (28)**

Nous nous chargeons, dans le respect des règles de l'art, d'effectuer de A à Z tous vos travaux de création et de rénovation. AB'CIS architecture 28 réalise des bâtiments d'habitation, industriels, commerciaux, tertiaires et publics.

Nos architectes vous assurent un accompagnement personnalisé sur la durée totale des travaux et des démarches administratives dont le permis de construire, déclaration préalable, autorisation de travaux.

Nous mettons à votre disposition une équipe de spécialistes dotés d'une forte capacité d'écoute, pour le conseil et l'élaboration des actions à mener. Retrouvez-nous également dans notre cabinet à Ivry-la-Bataille(27)

Pour plus de renseignements concernant la construction de bâtiments ou autres projets, veuillez prendre contact avec AB'CIS architecture à Bailleau-le-Pin (28).

**Jean-Manuel VAZ**





**Responsable**  
Agence de Chartres :

**Jean-Manuel VAZ**  
Bureaux : 02.37.28.47.81  
Portable : 06.75.07.12.35  
E-mail : [abcis.28@ldyex.fr](mailto:abcis.28@ldyex.fr)  
Web : <https://www.abcis-concept-architecture.fr/>

Adresse :  
35, rue de Chartres  
28120 Bailleau-le-Pin

## Eau et assainissement

Il est rappelé à tous les habitants de Magny que toutes les fuites après compteur sont à la charge des particuliers. Notre agent est à votre disposition pour tous renseignements pouvant vous aider mais sans pouvoir intervenir sur votre réseau.

Le tarif de l'eau sur la commune de Magny pour l'année 2022 reste stable.

Le conseil municipal a fixé le tarif de l'eau à 1.50€ le m<sup>3</sup>

Location compteur : 10 €/an

Déplacement compteur dans la rue : 300 €

Vente eau : 1,50 € le m<sup>3</sup> + taxes :

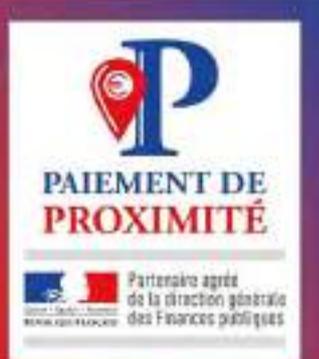
- FSIREP / 0,069 €

- Agence de l'eau : 0,310 €

- redevance assainissement non collectif : 18 € reversés à la Communauté de Communes

Vous avez la possibilité de régler cette facture en utilisant le service « Paiement de proximité » :

**Nouveau service « paiement de proximité »**



**Pour payer en espèces\* :**  
vos impôts, amendes,  
avis de cantine,  
de crèche, d'hôpital...  
rendez-vous chez  
votre buraliste agréé  
affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 500€  
ou par carte bancaire

**BAILLEAU LE PIN (28120)**

- 1 LE LUCKY  
21 GRANDE RUE

**ILLIERS COMBRAY (28120)**

- 1 AU POINT DU JOUR  
2 RUE SAINT PIERRE
- 2 CAFE DE LA PLACE  
15 PLACE DE L EGLISE

**CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE**  
Anciennement  
établissement Millet



**GARAGE ADMG**

**-VENTE & RÉPARATION AGRICOLE MOTOCULTURE ET TP-**  
- 02.37.24.02.29 -  
28120 ILLIERS-COMBRAY

**SARL FOULON GERALD**  
PROFESSIONNEL  
DU NEUF ET DE LA RENOVATION

10 ROUTE D'ILLIERS  
28120 BAILLEAU LE PIN  
Tél : 06.12.11.13.89.

**MACONNERIE**



**CHARPENTE**



**COUVERTURE**



*La société Foulon reste à votre service pour toutes vos demandes de travaux de bâtiment*  
E-mail : gerald.foulon@free.fr

### Assistantes maternelles

Madame DEZERT Angélique 2 Clos de l'Echalier  
Madame GUERIN Laetitia 12 rue de la Tuilerie  
Madame LEFEVRE Betty 8 rue du Grand Orme  
Madame SURIN Nadège 4 rue des anciens combattants AFN  
Madame VASSEUR Martine 11 rue des Thuyas – Le Tremblay

Pour les jeunes parents, la communauté de communes a créé un espace sur lequel vous pouvez retrouver toutes les informations : [www.entrebeauceetperche.fr](http://www.entrebeauceetperche.fr)

### Possesseurs d'animaux

#### **Article 99.6 du règlement sanitaire départemental :**

Il est interdit de laisser divaguer les chiens dans les rues, ils doivent être tenus en laisse et vous devez ramasser les déjections canines de vos animaux.

#### **Article 102 du règlement sanitaire départemental :**

Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver la tranquillité des voisins en particulier pour les aboiements réguliers.

#### **Animaux errants :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, et dans le respect de l'article L211- du code rural et de la pêche maritime, tout animal errant et/ou en état de divagation **doit être signalé en mairie**, celle-ci se chargeant ensuite de contacter la société qui recueillera l'animal. A ce titre, une convention de ramassage et de capture d'animaux a été signée avec la société LUKYDOGS CAPTURE.

## BIEN VIVRE ENSEMBLE !

Suite à de nombreux désagréments, nous vous rappelons certaines règles essentielles pour « bien vivre ensemble ».

Merci de les respecter !

#### **Haies/arbustes**

Plantations et branches ne doivent pas dépasser de votre propriété.

Nous vous demandons de bien vouloir élaguer vos haies/arbustes afin que ceux-ci n'obstruent pas la visibilité des panneaux, n'empiètent pas sur la voie publique, ni chez les voisins.

#### **Entretien des terrains – brûlage des végétaux**

Un jardin non-entretenu peut causer des torts au voisinage : mauvaises herbes, mauvaises odeurs, animaux nuisibles. Vous devez donc veiller à entretenir à minima votre propriété.

Nous vous rappelons que les feux sont strictement interdits, y compris le brûlage des déchets végétaux. Il est cependant possible de les déposer en déchetterie ou de réaliser du compostage.

#### **Les nuisances sonores**

Afin de respecter le voisinage, nous vous demandons de respecter les horaires suivants lors de vos travaux, bricolage et jardinage pouvant générer du bruit.

- les jours ouvrables de 8h à 12h et 13h à 19h30
- les samedis de 9h30 à 12h et 14h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h30

**Sans actionnaires,  
on n'a que nos clients  
à satisfaire.**

**Crédit Mutuel**

24, RUE DE CHARTRES - 28120 ILLIERS COMBRAY  
Tél. 02 37 25 23 51 - email : 37310@creditmutuel.fr

**INFORMATIQUE  
THEAMUS**



Vente Matériels • PC sur-mesure  
Dépannage sur place ou à domicile

7 Rue Léon Ferré - 28120 Illiers Combray  
Tél. 06 22 64 92 48 - Email : [informatique.theamus@gmail.com](mailto:informatique.theamus@gmail.com)

# VIE PRATIQUE

## En cas de neige

Les hivers ne se ressemblent pas tous d'une année à l'autre. Pour faciliter le travail des équipes, en cas de neige, ne laissez pas vos véhicules, si possible, sur le trottoir ; les tracteurs ou les engins doivent "slalomer" entre les véhicules et cela peut avoir des conséquences fâcheuses.

## Tri des déchets

Nous recevrons de nouvelles consignes de tri pour le second semestre 2022. Ainsi, l'intégralité des emballages plastiques (pots, barquettes, films, tubes, sachets...) qui vont dans le bac gris en ce moment, seront à déposer dans le bac jaune à compter de mi 2022.

Je mets dans le  
**BAC JAUNE**



### Les gestes malins

- Déposer vos emballages et papiers en vrac (sans sac)
- Ne pas rincer vos emballages mais bien les vider
- Ne pas les imbriquer
- Compacter les bouteilles
- Aplatir les cartonnets

Avant de jeter, posez-vous les bonnes questions : s'agit-il d'un emballage ? Et est-il recyclable ? En cas de doute, jetez le avec les ordures résiduelles (bac gris/sac rouge).



**BOUTEILLES & FLACONS PLASTIQUES**  
avec bouchons



**BRIQUES ALIMENTAIRES & CARTONNETTES**



**EMBALLAGES MÉTALLIQUES**



**TOUS LES PAPIERS**



### Interdits

Films et sacs plastiques, pots de crème et yaourts, barquettes (en plastique, polystyrène...), vaisselle jetable, couches, emballages mal vidés, imbriqués, cartons et papiers souillés...

**A déposer dans le bac GRIS**



## Déchetterie Illiers-Combray

### Horaires d'hiver (1/11 au 28/02)

Lundi : 9h-11h45 et 13h30-17h15  
Mardi : Fermée  
Mercredi : 13h30-17h15  
Jeudi : 9h-11h45  
Vendredi : 9h-11h45 et 13h30-17h15  
Samedi : 9h-11h45 et 13h30-17h15

### Horaires d'été (1/03 au 31/10)

Lundi : 9h-11h45 et 14h-18h15  
Mardi : Fermée  
Mercredi : 9h-11h45 et 14h-18h15  
Jeudi : 9h-11h45  
Vendredi : 9h-11h45 et 14h-18h15  
Samedi : 9h-11h45 et 14h-18h15

AUX P'TITS CONTRÔLEURS

Contrôle Technique Automobile  
VOITURES 4X4 UTILITAIRES CAMPING CAR



Z.A Rue des Illiuls  
28120 Illiers-Combray  
Tél. 02 37 24 09 72

RDV possible sur internet  
[www.dekra-noriska-illiers-combray.fr](http://www.dekra-noriska-illiers-combray.fr)

contre-visite offerte si visite initiale faite au centre



# Centre d'intervention de Magny



Une année particulière se termine, une nouvelle commence malheureusement sous les mêmes hospices. Les pompiers de Magny et moi-même, nous vous souhaitons à tous une bonne et heureuse année 2022 et surtout une bonne santé.

Le Centre de Magny compte aujourd'hui 17 sapeurs, nous sommes en progression constante nous étions 15 en 2021. Nous avons vu l'arrivée du Sergent-chef DEKESEL Anthony professionnel à Lucé Spécialité GRIMP et formateur secourisme et secours routier ainsi que le sapeur GODARD Alexandre ancien pompier volontaire de Lucé. Aujourd'hui, on peut compter à Magny sur 2 femmes, 15 hommes et un jeune sapeur pompier en formation à la section JSP sur le CS Illiers-Combray. Le centre est composé d'un adjudant-chef, d'un adjudant, d'un sergent-chef, d'un sergent, d'un caporal-chef, d'un caporal de 8 sapeurs 1ère classe et de 3 sapeurs 2ème classe.

L'année 2021 a vu le nombre de sorties assurées par le Centre d'Intervention diminuer avec un total de 30 interventions au lieu de 44 en 2020 :

- 5 AVP au lieu de 8 en 2020
- 21 secours à personnes au lieu de 32 en 2020
- 1 divers au lieu de 2 en 2020
- 1 VSSO (véhicule de soutien sanitaire aux opérations) au lieu de 2 en 2020
- 2 GRIMP (groupe de reconnaissance en milieu périlleux) au lieu de 0 en 2020

Sur ces 30 interventions, 21 ont eu lieu hors commune, les 2 interventions GRIMP ne rentrent malheureusement pas dans les statistiques départementales mais le véhicule du centre est quand même sorti de la remise avec un sapeur pompier de Magny.

Quelle fierté pour notre centre de pouvoir porter secours sur les secteurs voisins lorsque cela est nécessaire et possible.

L'année 2021, une année très compliquée, le Centre d'intervention n'a hélas pas échappé à la COVID, 2 sapeurs pompiers ont été positifs ce qui a engendré des complications opérationnelles. Malgré ces désagréments, nous avons pu organiser une manœuvre de cohésion des manœuvres mensuelles dont une de nuit et faire un challenge, ce qui pour moi était important en ces moments difficiles pour le groupe.

Un petit retour sur ce challenge Jérusalem qui a fait quand même 9000 vues et 14300 personnes touchées sur FACEBOOK. Oui, en 2019 nous avons créé une page FACEBOOK où nous diffusons les mouvements importants du Centre de Magny. N'hésitez pas aller voir, à ce jour il y a 1104 abonnés.

Le centre a participé à octobre rose en portant fièrement tout le mois l'écusson rose du SDIS 28.

Malheureusement en point négatif, le matériel : toujours pas de véhicule incendie, je désespère. Quelques interventions n'ont pu être assurées pour raison d'effectif, hélas.

**Donc n'hésitez plus, venez nous rejoindre... On a besoin de vous.**

Je reste à votre écoute pour toutes informations concernant le volontariat et la vie des pompiers.

Le Chef de Centre  
Adjudant-chef COLLAS Stéphane  
Tél. : 02.37.24.51.47 Portable : 06.89.66.10.08

# VIE LOCALE



## Permis de construire acceptés

PC 028 225 21 0 0001	Madame COLLET Sabariah	Abri pour 3 voitures sur sol calcaire
PC 028 225 21 0 0002	Monsieur ESSADIKI Driss	Extension d'une maison d'habitation avec démolition partielle
PC 028 225 21 0 0003	Monsieur BARRE Romain	Construction d'une maison d'habitation
PC 028 225 21 0 0004	Monsieur TOURNESAC Romain	Construction d'une maison d'habitation
PC 028 225 21 0 0005	Monsieur KRUPKA CLEMENT	Réhabilitation et aménagement de l'existant avec extension. Réaménagement du grenier et intégration de l'ancien garage en habitation du rez de chaussée
PC 028 225 21 0 0007	Monsieur BLONDEAU Steven	Maison rdc, comble perdu,

## Bienvenue aux nouveaux habitants !

MME DIGER Eva 9 rue Jean Moulin

M et MME LABOUX-FESSIER Pascal Laurence 14 rue des Tilleuls

M et MME OUTURQUIN BELLIARD Nicolas 7 rue des tilleuls

M SETIER Philippe 32 rue de la Beauce au Perche

M GODARD Alexandre 6 rue des Tilleuls

M et MME MAUGER CLAUDON Christophe Martine 1 b rue des Tilleuls



VOYAGES  
**DELAFOY**

02 37 24 03 59  
[voyages-delafoy@europencars.fr](mailto:voyages-delafoy@europencars.fr)  
[www.voyages-delafoy.com](http://www.voyages-delafoy.com)

06 61 71 13 83

*Au point du Jour*  
**BAR BRASSERIE**

Rebecca et Vincent  
Tabac - Loto - PMU

2, rue Saint Pierre - 28120 ILLIERS  
COMBRAY  
Direction Bree

**A La Petite Commission**  
Agence Immobilière

**ACHAT • VENTE • ESTIMATION GRATUITE**

Consultez nos offres  
[www.petitecommission.fr](http://www.petitecommission.fr)

**ILLIERS-COMBRAY**  
3 rue de Chartres  
28120 Illiers-Combray  
[contact@petitecommission.fr](mailto:contact@petitecommission.fr)

**02 37 28 51 51**

**RF AUTO** Réparateur agréé  
GARAGE AUTOMOBILE Agent commercial

53 rue de Chartres  
28120 ILLIERS COMBRAY  
[Rf-auto@orange.fr](mailto:Rf-auto@orange.fr)—02 37 24 00 53

Lundi 14h-19h00  
Mardi-Vendredi  
8h-12h /14h-19h00  
Samedi 8h-12h

## VIE LOCALE

### Commerçants ambulants

A LA MAREE GRANVILLAISE

En direct de la côte

**Jean-Paul MIGNOT**

12 av du Général Leclerc

28160 BROU

02 37 47 04 43



Livraison à domicile sur demande

BOUCHERIE CHARCUTERIE  
DES MOULINS

**Eric LEROY**

28160 UNVERRE

06 48 45 54 80

Volaille – Traiteur



Livraison à domicile sur demande

LA BELLE PIZZA 28

Pizzas à emporter

**Nicolas FONTENELLA**

06 98 97 26 66



Le mercredi soir de  
17h30 à 21h30  
Sur la place de l'église



**La Belle Pizza 28**  
Vente de Pizzas  
à  
emporter  
06.98.97.26.66  
[www.facebook.com/la.belle.pizza.28/](https://www.facebook.com/la.belle.pizza.28/)

**Mardi** : parking cimetière  
Nogent sur Eure  
**Mercredi** : place de l'église  
Magny  
**Judi** : place de l'église  
Norvilliers-Grandhoux  
**Vendredi et samedi** :  
restaurant L'Aconia  
Courville sur Eure  
**Dimanche** :  
place de l'église  
Chuisnes

**L'Aconia**  
Restaurant - Crêperie - Pizzeria  
Place Saint-Nicolas  
28190 Courville sur Eure  
09.87.58.69.51 ou 06.98.97.26.66

Depuis mi-novembre 2021, une machine à pizzas est installée sur la place de l'église. Alimentée tous les jours par *La Belle Pizza 28*, vous pouvez ainsi vous régaler à volonté.

4 recettes différentes sont proposées chaque semaine : pour connaître les recettes à disposition, consultez le compte facebook de la commune.

Elle était attendue...elle est arrivée le 6 janvier 2022... Il s'agit de la machine à pains. Tous les jours sauf le lundi, différents types de pains et pâtisseries de saison ravissent vos papilles. *Tentations Gourmets Traiteur*, de Mézières-au-Perche en assure l'approvisionnement.



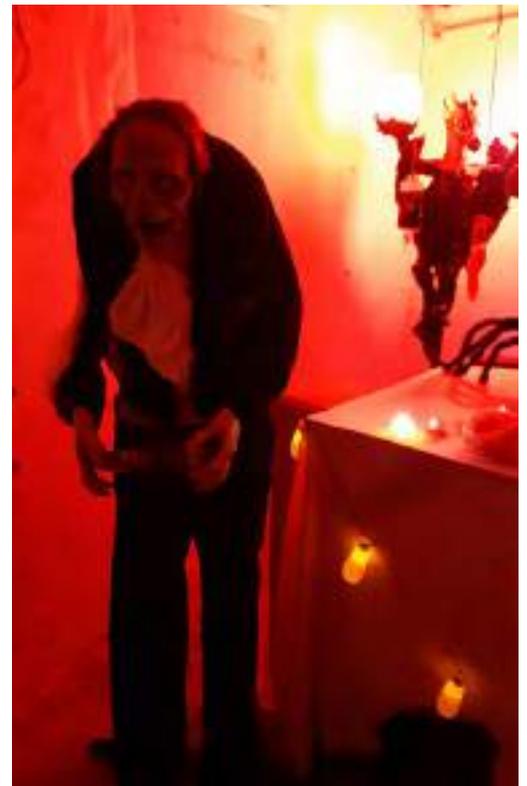
### Magny fête Halloween

C'est dès les vacances d'été 2021 que Patrick Cueille a commencé à transformer son jardin en espérant donner quelques frissons aux visiteurs du 31 octobre.

Potence, têtes de mort, cimetière, cercueils, squelettes, maison des sorcières et autres personnages et décorations sont sortis de terre au fur et à mesure des jours pour créer le jour J, une ambiance terrifiante.

Ce travail de titan, reflétant une passion pour l'univers macabre, a été récompensé par une affluence inattendue de passagers. Des centaines de personnes habitant les quatre coins du département sont venues découvrir cet univers.

Pour ne pas manquer aux rituels, Patrick Cueille avait prévu 20 kg de bonbons pour offrir un sachet à chaque enfant présent. Cette manifestation a été une telle réussite que les bonbons ont manqué en fin de soirée. La solidarité des voisins a permis de réapprovisionner le stock ! Patrick Cueille vous donne rendez-vous pour une nouvelle descente aux enfers le 31 octobre 2022.



### Du bon miel

Des ruches ont été installées par Monsieur BOULARD Pascal (06 83 24 54 14) dans la cour arrière de la Mairie. Il vient régulièrement les entretenir pour fabriquer du miel Made in Magny !

Ces ruches favorisent et augmentent la pollinisation sur la commune.

A business card for SAS ANTONIO SANTOS Mécanique. The card features a logo with a gear and a wrench. The text on the card is as follows:

**SAS ANTONIO SANTOS**  
*Mécanique*  
*Réparation toutes marques*  
*Diagnostic électronique*  
*Montage pneumatique*  
*Montage pare brise*  
*Achat vente véhicule*  
*Du L/V 08h45 12h - 14h30 19h*  
*Samedi 08h30-12h30*  
1 route de brou 28120 vieuvilleq  
Téléphone 02.36.26.99.47  
Mobile 06.09.37.41.81  
garage.antonio.santos@gmail.com

### Lotissement du Bois Gahot

La société *Maison Le Masson* a investi sur Magny. Une nouvelle route baptisée « Allée du Bois Gahot » dessert 16 parcelles ainsi que 2 bassins de rétention.

A ce jour, 4 permis de construire sont accordés et une maison est sortie de terre.

En accord avec le lotisseur, les arbres fruitiers ont attendu la Ste Catherine pour être planté en bordure de rue.



### *Ils se sont dit oui*

M. Jeremy GALET et Mme Adeline HAMON, le 6 mars 2021  
 M. Julien RENOUE et Mme Aline DENIS, le 31 juillet 2021  
 M. Mickaël GONET et Mme Sandrine GAUDIN, le 7 août 2021  
 M. Damien LE GAL et Mme Tiphaine TACHOT, le 11 septembre 2021  
 M. Philippe NASSOY-SCHNEIDER et Mme Solenne TREMOUREUX, le 11 septembre 2021  
 M. Eric MAISONNAVE et Mme Annie GATEAU, le 16 octobre 2021

### *Ils font la joie de leurs parents*

BEROUARD Zoé, le 18 février 2021  
 BOYER Amélia, le 19 mai 2021  
 DEGARDIN Milhan, le 5 novembre 2021  
 JUMEAU Emy, le 13 mars 2021  
 LAGRUE Gabin, le 3 février 2021  
 MACHUREZ Leïa, le 18 août 2021  
 MAHE Matia, le 5 juillet 2021  
 METROUH Gaspard, le 8 février 2021  
 MEUNIER Timéo, le 27 avril 2021

MONFERME GUILLE Soën, le 17 juillet 2021  
 NEDEAU Lazuli, le 13 mars 2021  
 POMPIERE Cameron, le 28 juin 2021  
 RENOUE Maxence, le 29 mars 2021  
 SALMON Lily-Rose, le 9 mai 2021  
 VIGNE Chelsea, le 4 avril 2021

### *Ils nous ont quittés*

BANQUETTY Yves, le 27 janvier 2021  
 CHABOCHE Jeannine, le 17 février 2021  
 MAUGARD Corinne, le 10 février 2021  
 ZERROUG Paulette, le 4 novembre 2021

**AMBULANCES - VSL - TAXIS**



**GIROUX**  
 Ent. Agréée N° 72  
 Transports toutes distances  
**TAXI 9 PLACES**  
 5, rue de Chartres - 28120 ILLIERS-COMBRAY

**02 37 24 11 05**



Nouveau site, nouveaux services  
**www.stephaneperche.fr**

Commande de fleurs et d'accessoires funéraires en ligne

Création et personnalisation de votre monument funéraire visible en 3D.

Consultation des derniers avis de décès et des funérailles

Déposez vos Messages de condoléances en ligne



Un arbre du souvenir est planté à chaque dossier décès.

30 bis, avenue Maurice-Maunoury  
 28600 LUISANT

1 rue des 3 Mariés  
 28120 ILLIERS COMBRAY

Tel. 02 37 25 46 72 - Mail : pfm-s@orange.fr

Tel. 02 37 33 28 79 - Mail : pfm-s-illiers@orange.fr

## Rebouchage des voiries

Le temps et les événements climatiques passant, des chaussées ont été déformées et des trous se sont formés. Quelques hommes, élus et agent technique de la commune ont passé 2 jours à réhabiliter des chaussées (rue du Fresne et des Thuyas au Tremblay, Boisseau, Bréchainville) avec du bitume à froid.



**GARAGE LBG**

Stéphane LACHENY  
06 34 15 83 96

**ENTRETIEN  
RÉPARATION  
TOUTES MARQUES  
AUTO - MOTO**

**EURO REPAR**  
LES AUTOS

ZI route d'Illiers  
CD 921  
28120 Bailleau-le-Pin

**Tél. 02 37 25 37 31**  
lbg.auto@nouf.fr

**YANNICK COEURET**  
AGENCEMENT DE  
SALLE DE BAIN, CUISINE  
CLÉ EN MAIN  
ADAPTATION  
À LA MOBILITÉ RÉDUITE

- Plomberie, Sanitaires
- Électricité
- Carrelage, Céramique
- Adoucisseur d'eau
- Vente et pose de mobiliers
- Dépannages

**VIEUVICA  
& YÈVRES**

**06 09 40 80 24**

**HANDBAT**

**CENTRE ÉQUESTRE DE  
BEAUROUVRE**

*L'équitation plaisir !*

*Pour nous rendre visite ou  
nous contacter :*

Ferme de Beaurouvre  
28120 Blandainville  
06 22 28 68 47  
02 37 25 43 89

## **F.D.M.S**

Fabien Dollé Métallerie Serrurerie  
FABRICATION ACIER / ALUMINIUM  
PROFESSIONNEL & PARTICULIER

PORTAIL / PORTILLON / CLÔTURE /  
AUTOMATISME  
ESCALIER / GARDE CORPS / VERRIÈRE  
MOBILIER INTÉRIEUR / EXTÉRIEUR

REPARATIONS  
**DEVIS GRATUIT**

📞 **0699103400**  
fabien.dolle28@gmail.com

1, Rue de la briqueterie  
28120 Illiers-Centrebray

## **LE LUCKY**

**TABAC, PRESSE, LOTO, PMU**

**OUVERT  
7J/7**

21 grande rue  
**28120 BAILLEAU LE PIN**  
**02 37 25 38 79**

### Cérémonies

#### 8 mai :

Le contexte sanitaire a contraint la commune à organiser cette cérémonie en comité restreint. M. Le Maire et le chef du centre d'intervention des pompiers de Magny, ont déposé une gerbe au pied du monument aux morts. Une vidéo a été postée sur le compte facebook de la commune pour partager ce moment.



#### 11 novembre :

A l'occasion de la cérémonie du 103<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice, le 11 novembre 2021 à Magny, M. Le Maire accompagné des jeunes du club de Rugby, a procédé à la lecture du message ministériel. Après l'appel des morts de la commune durant les conflits de 14-18, 19-45 et d'Indochine par le chef du centre d'intervention des pompiers de Magny, une gerbe a été déposée au pied du monument aux morts. Le soleil, resplendissant ce jour-là, a permis à de nombreux habitants de se rassembler à cette occasion. Les enfants de la commune ont pu conclure ce moment en allant sonner les cloches de l'église.



### Sainte Barbe :

Confiante en septembre/octobre 2021, l'équipe municipale s'est lancée dans la préparation du rituel de la Sainte Barbe : une journée de convivialité réunissant les pompiers, les anciens et les élus de la commune autour d'un bon repas. Le contexte sanitaire se dégradant de nouveau à notre grand regret, il a été décidé de reporter cette journée pour la protection de chacun. En espérant que le printemps sera favorable, la date de report est fixée au 8 mai 2022. La remise des médailles a eu lieu en comité restreint.



Interflora

# Le Combray Fleuri d'Emeline

20 rue du Docteur Proust - Illiers-Combray

07 66 71 13 06 ou 09 73 54 81 00

Livraisons, rempotage, conseils...

florajet



#### Horaires :

Mardi : 9h30-12h / 15h-19h

Mercredi : 9h30-12h

Judi : 9h30-12h / 15h-19h

Vendredi : 9h30-12h / 15h-19h

Samedi : 9h30-19h30

Dimanche et jours fériés : 9h30-13h

### Fête nationale

À peine sortis des couvre-feux, les habitants de Magny, se préparent à fêter le 14 juillet : retraite aux flambeaux, repas champêtre, jeux de plein-air sont prêts. Malheureusement, une météo déplorable est venue désorganiser cette manifestation. Force d'initiative et de rebondissement, une nouvelle organisation a vu le jour au dernier moment.

### Soirée du 13 juillet

Les Métronosiques ont rejoint les habitants et les ont accompagnés pour leur plus grande joie lors de la retraite aux flambeaux « humide ». Une ambiance festive partagée entre adultes et enfants portant un lampion offert par l'amicale des pompiers. Après plusieurs heures de musique de rue que personne ne souhaitait interrompre, les enfants ont pu savourer les bonbons distribués par la mairie. Les Métronosiques ont pu déguster un verre offert personnellement par M. Frédéric DELESTRE dans le respect des règles sanitaires.



### Le jour du 14 juillet

Pour se protéger de la météo venteuse du jour, Le repas a lieu dans le parc, à l'abri de l'église. Punch offert par la commune et repas partagé dans le respect des règles sanitaires ont réunis les habitués mais aussi de nouveaux participants. La journée s'est terminée par un tournoi de pétanque. Un peu d'ombre sur le tableau... des cambriolages de granges et abris de jardins ont eu lieu dans la nuit du 13 au 14 juillet chez plusieurs habitants de la commune.

## VIE LOCALE

### Se balader à Magny...

La randonnée est redevenue une activité de détente très prisée. Notre territoire nous offre une multitude de chemins...Encore faut-il connaître ceux qui sont praticables...

A cheval, en vélo ou à pied, partez sur les chemins ruraux pour faire le plein de nature.

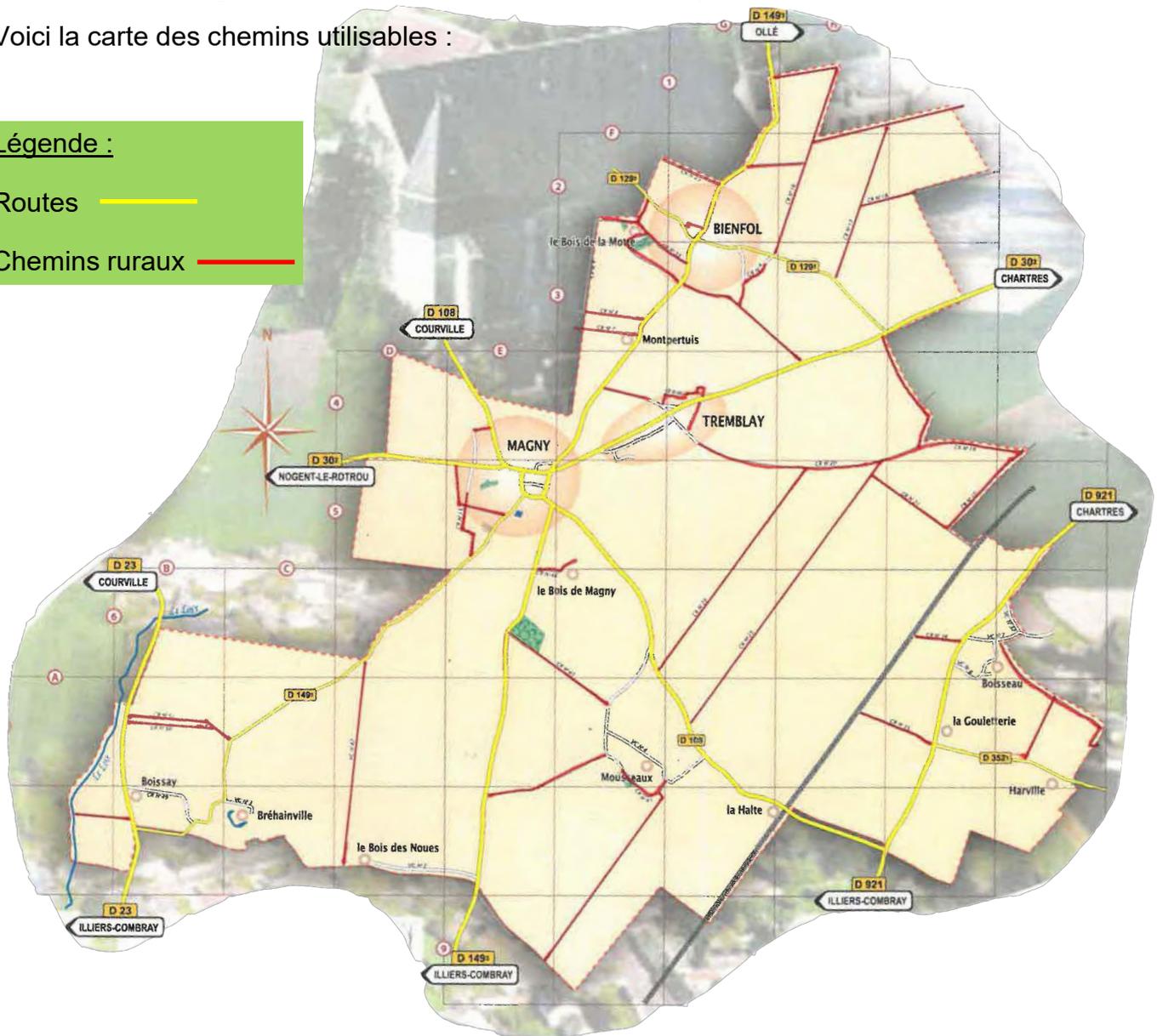
Autour de la commune et en bordure de vallée, les agriculteurs se doivent de laisser des bandes enherbées pour respecter les normes phytosanitaires, dans une optique de préservation de l'environnement. Il s'agit de propriétés privées, il est interdit d'y circuler.

Voici la carte des chemins utilisables :

Légende :

Routes ———

Chemins ruraux ———



**Epicerie Illiers-Combray**  
Place de l'église



07 53 32 12 30

**OUVERT 7/7  
ET FERIES  
8H à 22H**

Michel  
**BUTTEAU**

**ELECTROMÉNAGER  
ELECTRICITÉ - CHAUFFAGE  
PLOMBERIE - FUEL**

**Tél. 02 37 25 37 07**

26 Grande Rue 28120 BAILLEAU LE PIN

## VIE ASSOCIATIVE

### « Les Métronosiques : Vivement 2022 ! »

Après une nouvelle année allégée en sorties pour le groupe, nous avons repris le 19 juin à Illiers-Combray pour la fête de la musique au camping, ensuite le 13 juillet, nous avons fait une prestation pour Magny !

Nous avons animé avec plaisir le mariage d'un de nos partenaires fin juillet et avons réalisé plusieurs sorties en septembre et octobre : la Bazoche Gouet (fête de la sainte Georges) / Souancé au Perche (marché des producteurs) / Arcisses (mariage) / Vernouillet (marché de Noël le 5 décembre).

Cette année, nous allons nous lancer dans notre 3<sup>ème</sup> Festival des Magnysiques : Celui-ci aura lieu le **Samedi 4 Juin 2022** au stade de Magny en partenariat avec la municipalité de Magny bien sûr, mais aussi du club de rugby du pays de Combray (CRC).

Nous essaierons toujours de montrer la diversité des styles musicaux et d'amener un groupe étranger qui amènera encore une fois cette touche particulière récurrente et significative des Magnysiques. Nous offrirons également le feu d'artifice qui attire petits et grands !

Nous sommes bien évidemment et depuis le mois de juillet dernier, dans l'organisation de ce 3<sup>ème</sup> festival. Nous recherchons prioritairement des soutiens financiers, sociétés, mécènes !

Nous réaliserons notre assemblée générale le Samedi 29 Janvier 2022.

C'est donc plein d'espoir, de nouveautés musicales, d'envie et de respect que nous vous souhaitons une merveilleuse année 2022.

Retrouvons-nous dans la joie de la musique universelle qui nous rassemble tous.

A bientôt sur notre Festival des Magnysiques à Magny le Samedi 4 Juin 2022.

Métronosiquement !

Pierre VILLESANGE, Président association les Métronosiques.

07 87 85 47 44.



## VIE ASSOCIATIVE

Le comité des fêtes vous souhaite une bonne année à toutes et tous.

Notre association s'est endormie en 2021 avec les différentes mesures sanitaires, mais nous avons eu la chance de pouvoir vous retrouver pour la soirée Beaujolais. Nous étions "complet" lors de notre soirée et heureusement aucun cluster signalé à la suite.

Quelques chiffres concernant la soirée Beaujolais :

190 participants.

Nous avons servi entre autre :

2,8kg de chorizo, 6kg de rosette, 5kg de saucisson à l'ail, 3kg d'andouille, 8kg de pâté, 8kg de rillettes, 5kg de boudin et 360 tranches de jambon sec ...

Et ça c'était juste la charcuterie!

Il a fallu 6 dz d'œufs, 2kg de râpé, 2kg d'emmental, 25 camemberts, 3.5kg de morbier, 3.5kg de gouda et 10 litres de crème fluide, 6kg de purée de fruits.

Nous mettons un point d'honneur à préparer ce que nous vous servons, cela va du cake au roquefort en passant par la pizza les rillettes de thon le boudin, l'épluchage des 20 salades et le dessert. Merci à tous nos fidèles qui nous aide au service ou au montage ou démontage des tables.

### **Nos prochaines manifestations seront:**

Le 02 avril 2022 soirée choucroute

Le dimanche 15 mai 2022 concours de pêche à la truite

Le dimanche 04 septembre 2022, brocante

Le vendredi 18 novembre 2022, soirée Beaujolais.

Nous rappelons que les places sont limitées et que nous refusons des personnes lors de nos soirées, merci de réserver le plus tôt possible et de constituer votre table avec les règlements pour l'ensemble des personnes de la table à l'ordre du comité des fêtes de Magny et de les déposer soit dans la boîte à lettres de la mairie soit la mienne au 12 rue de la Beauce au Perche à Magny.

Portez vous bien et prenez soin de vous à bientôt lors de nos manifestations.

Magnyfestivement,  
Isabelle Essadiki



## LA TOSCANE RESTAURANT ITALIEN

L'équipe de La Toscane sera ravie de vous accueillir

4 rue Florent d'illiers  
02 37 35 22 07  
06 68 76 50 54



## VIE ASSOCIATIVE



Depuis maintenant plus de 10 ans, le CRC s'est installé sur Magny. Pendant ces dernières années, notre association n'a cessé de grandir, passant de 5 licenciés, à plus de 125 en cette saison 2021/2022. Le club est reconnu dans tout le département. Nous accueillons les enfants (filles et garçons) dès leurs 3 ans, encadrés par une dizaine d'éducateurs formés et diplômés par la Fédération Française de Rugby. Notre école de rugby, grâce à l'investissement de tous, a été Labélisée FFR cette année.

Nous comptons 1 équipe en M6, 1 en M8, 1 en M10, 1 en M12 et une entente a été faite cette année avec Nogent Le Rotrou pour les M14. Pour les adultes, le club recense 1 équipe Loisirs (rugby à XV, avec plaquage pour les garçons de plus de 18 ans) et 2 équipes R5 (rugby à toucher pour les filles et les garçons à partir de 15 ans).

Toutes ces sections sont ouvertes aux débutants, comme aux joueurs et joueuses plus expérimentés.

Pour tout renseignement : [combrayrugbyclub@gmail.com](mailto:combrayrugbyclub@gmail.com) ou Damien Charillon 06.70.35.43.20

Dates à retenir à Magny :

**26 mars 2022** : Tournoi départemental M8/M10/M12

**3 avril 2022** : Tournoi départemental R5

Et certainement d'autres dates à retrouver sur la page Facebook du Combray Rugby Club.



**a3**  
assurfinance

**NOUS ASSURONS VOS BESOINS**

- Professionnels
- Construction
- Entreprise
- Santé, Prévoyance, Retraite
- Transports et Flottes
- Privé (auto, habitation, Mutuelle...)

**MAGALI LENFANT**  
**CHRISTIAN WECKENMANN**  
**BRIGITTE VOLPI**

**VOTRE AGENT GÉNÉRAL MMA**  
+ CHARTRES - ILLIERS - COMBRAY - MAINTENON - ÉPERNON

UN SEUL N° **02 37 36 40 00**  
E-MAIL : [a3@mma.fr](mailto:a3@mma.fr)

M M A

**PIZZAS**  
ARTISANALES A EMPORTER

**TOUS LES SOIRS**  
18H à 21H  
SEP - JUILLET - AOÛT

**VENDREDI - SAMEDI**  
DIMANCHE 18H-21H  
DE SEPTEMBRE à MAI

**le Bois Fleuri**  
CAMPING\*\*\*

**02 37 24 03 04**  
Montjouvain-Route de Brau  
28120 ILLIERS-COMBRAY  
[www.camping-chartres.com](http://www.camping-chartres.com)

## VIE ASSOCIATIVE

### AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE MAGNY

L'Amicale des sapeurs-pompiers de Magny remercie tous les habitants pour les dons dans le cadre des calendriers 2022. Nous voulons pour cette nouvelle année prendre le temps de témoigner notre reconnaissance à toutes les personnes qui ont une pensée ou un geste pour nous durant la crise sanitaire et notamment durant le confinement. Nous souhaitons vous remercier pour votre générosité lors de la présentation de notre calendrier. L'argent de votre don va nous permettre de participer au fonctionnement de la caserne et nous vous en sommes très reconnaissants. Merci infiniment pour votre soutien. En vous souhaitant une année 2022 pleine d'espoir pour un monde meilleur.

Président : M. Alain GALET  
Vice-président : M. Fabrice DEZERT  
Secrétaire : M. Alexis LETOURNEUR



Optique - Photo  
02.37.24.30.70

Audioprothèse  
02.37.30.87.73

Adaptation et suivi toutes marques

vision **PLUS**

Illiers-Combray

## VIE ASSOCIATIVE

### Association de Parents d'Elèves des écoles de Magny et Marchéville

Après un moment de pause "imposé", notre association a dû se montrer inventive pour proposer des activités en adéquation avec les différents protocoles sanitaires.

En février 2021, la mobilisation d'un petit nombre de parents a permis de créer un challenge culturel sur le thème des monuments historiques de notre territoire (château de Villebon, Maison de Tante Léonie, Pigeonnier du Pré Catelan, Eglise St Martin d'Orrouer, Source du Loir de St Eman, Pigeonnier de Ollé). De nombreux enfants et parents se sont montrés intéressés et persévérants dans les recherches.



Au printemps, nous avons proposé une vente de serviettes de piscine personnalisées avec les dessins des élèves des écoles de Magny et Marchéville. 110 serviettes vendues... Merci de votre participation.

L'année avançait mais les regroupements n'étant toujours pas à l'honneur, nous n'avons pas organisé la kermesse... à notre grand regret !

Pour garder un peu de bonne humeur, et annoncer les vacances, l'APE a fait appel à l'imagination et à la créativité des petits et des grands pour créer une farandole d'épouvantails joyeux ! Une belle harmonie entre la nature et les œuvres des enfants. Les épouvantails en matériaux de récupération, tous plus originaux les uns que les autres, ont égayé les communes de Cernay, Magny et Marchéville durant tout l'été.



## VIE ASSOCIATIVE

En septembre, il a été nécessaire de mobiliser de nouveaux parents, pour permettre à l'association de perdurer mais aussi pour que le marché de Noël du 3 décembre 2021 puisse voir le jour. Cette manifestation a eu un très grand succès malgré les contraintes sanitaires ! Le père Noël, accompagné de ses assistantes, était des nôtres....

Merci à tous pour votre participation !



Nous vous donnerons rendez-vous rapidement pour de nouvelles aventures. Vous pouvez d'ores et déjà réserver votre **samedi 2 juillet 2022** pour la kermesse.

Nous avons toujours besoin de la participation de nouveaux parents pour tenir des stands et/ou préparer en amont les manifestations... N'hésitez pas à nous rejoindre !

Pour tout renseignement : [ape.mm28@gmail.com](mailto:ape.mm28@gmail.com) ou 06.10.21.52.33

**Garage RINGUÉ**  
EXPOSITION DE VÉHICULES D'OCCASION  
ATELIER RÉPARATION  
ATELIER CARROSSERIE PEINTURE  
ATELIER PRESTATIONS RAPIDES • RÉPARATIONS TOUTES MARQUES • PARE-BRISE • IMPACT • PRÊT VÉHICULE DE COURTOISIE  
1, RUE DE LA CROIX DES MARAIS • 28120 ILLIERS-COMBRAY  
Zone Commerciale Intermarché  
02 37 24 28 01

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2021

Absent excusé : M. D. ESSADINI

### EXTINCTION DE CRÉANCES IRREGULIARISABLES

Les services de la trésorerie ont communiqué un état de titres incouvrables. Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite à une décision d'arbitrage résultant d'une procédure de surendettement.

La proposition d'extinction de créances concerne l'exercice 2018 et figure dans l'état joint annexé. Les créances concernées seront imputées en dépense, article 6542 intitulé « Créances éteintes », sur le budget concerné. Cette opération éteint définitivement la dette du redevable. Les procédures permettant la récupération des sommes en cause sont donc stoppées.

Le montant des créances qui doivent être éteintes à ce jour s'élève à :

- 152.00 € - Budget communal

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget. Il est demandé à la présente assemblée de se prononcer sur l'extinction de créances.

Le conseil municipal n'a pas d'autre choix que d'accepter cette décision.

### CRÉATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison d'un avancement de grade de deux agents, il y a lieu de créer deux nouveaux emplois.

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021,
  - un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet soit 11h30/35<sup>ème</sup> ;
  - un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- 2) **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- 3) **D'inscrire** au budget les crédits correspondants au chapitre et article prévus à cet effet.

### CRÉATION DE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE

Le Maire informe le conseil municipal, qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1) **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, un emploi permanent d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non-complet soit 2h30/35<sup>ème</sup> ;
- 2) **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- 3) **D'inscrire** au budget les crédits correspondants au chapitre et article prévus à cet effet.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dorénavant la loi oblige les collectivités territoriales à définir ses Lignes Directrices de Gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ces Lignes Directrices de Gestion définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des Ressources Humaines, et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

### DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE – ALLÉE DU BOIS GAHOT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt historique qui présente la dénomination de la voie nouvelle reliant l'arcade du Grand Orme à la rue de la Besuce au Perche, du nom de « Allée du Bois Gahot » ;

Après en avoir délibéré décide à l'unanimité :  
- adopte la dénomination « Allée du Bois Gahot » ;  
- charge Monsieur le Maire de communiquer cette information notamment aux services concernés.

### FURNITURE DE GAZ

Monsieur le Maire indique que la possibilité est donnée de changer de fournisseur de gaz, et il s'agit de la compétence « Réseau » appartient à la CCEBEP. Le conduit de gaz est régi par une convention avec SYNERGA. Ce sujet est reporté à une date ultérieure lorsque nous aurons obtenu plus de renseignements.

### FONDS DÉPARTEMENTAL D'INVESTISSEMENT – SECURISATION DU BOURG

Monsieur le Maire présente le projet de « Sécurisation du Bourg ». Il concerne la modification des entrées du Bourg par Chartes et par Nagent-le-Robru sur la RD 302 traversant notre commune ; et le carrefour RD 149/5 (Rue de la Gerbe d'Or - Rue des Sources du Loir), accès direct au groupe scolaire communal.

Monsieur le Maire précise que suite aux échanges avec les services Eure-et-Loir Ingénierie la modification de ces carrefours consiste à la mise en place d'un stop à l'entrée et un stop à la sortie, ainsi que la pose d'illots et un marquage au sol spécifique au croisement de la Rue De la Gerbe d'Or et de la Rue des Sources du Loir.

Le plan de Financement s'établit comme suit :

Subvention FDI de 30% : 1 679 056 € HT.

Autofinancement : 3 917 79 € HT

**Estimation totale des travaux :** 5 596 35 € HT Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, approuve le projet de « Sécurisation du Bourg » et sollicite à cet effet une subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement auprès du Conseil Départemental pour cette réalisation.

## SALLE DES FÊTES

La commission sécurité est passée le 8 février, il nous appartient de redistribuer le dénominateur des locaux (non actualisé depuis le transfert de l'école). D'autre part, une attestation concernant le plan sécurité est conseillé en cas de location lors de la mise des clés.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un conseil des maires a eu lieu lundi 15 février, nous avons fait la connaissance de Monsieur Lamirault, député d'Eure-et-Loir. Le débat s'est orienté sur la prise d'une nouvelle compétence par la communauté de communes, suite à la mise en place de la Loi sur l'Organisation des Mobilités (L.O.M.), décision à prendre avant le 31 mars 2021. Cette compétence est à la charge de la région pour l'instant. Le L.O.M. concerne les transports scolaires mais aussi les liaisons cluses, les voies vertes, les pistes cyclables...

## INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire précise :

**COVID-19 :** que la CCEBEP nous a contacté afin d'établir une liste de personnes de plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre la COVID-19 afin de leur donner la priorité sur les doses supplémentaires disponibles au centre de vaccination de la Loupe. L'inscription sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr) est cependant recommandée.

**Taxe d'habitation :** cette taxe vient d'être supprimée par décret.

**SICTOM BEI :** prochain comité syndical le 24/03/2021

**Entretien routes :** Deux lanternes doivent être remplacées (rue des Tilleuls et rue de l'Aubopine) pour 50% à la charge de la commune.

**Élections départementales et régionales :** arrêtées aux mandats le 15 et 20 juin 2021.

**Commission Maire :** vendredi 19 février

**Région municipale :** Une erreur s'est glissée sur la liste des résidences de la commune qui sont au nombre de 6.

**Fuites d'eau :** 3 fuites d'eau sur la commune ce mardi suite au dégel.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

Absent excusé : M. Emmanuel LEFEVRE, a donné pouvoir à M. Frédéric DELESTRE,

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE DE L'EAU 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget annexe du service de l'eau de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION SERVICE INVESTISSEMENT
DÉPENSES	58 994,84	637,40
RECETTES	65 352,21	10 119,89
RÉSULTAT	7 357,37	9 482,49

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA COMMUNE 2020

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et ceux des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif et du passif,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION SERVICE INVESTISSEMENT
DÉPENSES	613 353,49	344 707,89
RECETTES	734 059,03	188 936,51
RÉSULTAT	120 704,54	-155 771,28

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'EAU 2020

Vu la commission de François du 1<sup>er</sup> avril 2021,

Sous la présidence de Monsieur Michel BLAU, doyen, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget annexe du service de l'eau qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses	58 994,84 €
Recettes	65 352,21 €
Excédent de clôture	7 357,37 €

**Investissement :**

Dépenses	637,40 €
Recettes	10 119,89 €
Excédent de clôture	9 482,49 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric DELESTRE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du service de l'eau 2020.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE 2020

Vu la commission de François du 1<sup>er</sup> avril 2021, Sous la présidence de Monsieur Michel BLAU, doyen, le conseil municipal examine le compte administratif 2020 du budget principal qui s'établit comme suit :

**Fonctionnement :**

Dépenses	613 353,49 €
Recettes	734 059,03 €
Excédent de clôture	120 704,54 €

**Investissement :**

Dépenses	344 707,89 €
Recettes	188 936,51 €
Déficit de clôture	-155 771,38 €

Restes à réaliser :

Dépenses	0 €
Recettes	0 €

Hors de la présence de Monsieur Frédéric DELESTRE, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif du budget principal 2020.

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET DU SERVICE DE L'EAU 2020

Le conseil municipal, Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2021, Après avoir entendu le compte administratif 2020, vu le résultat de clôture 2020 :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de clôture 2020	Résultat de clôture 2020
Fonctionnement	7 357,37	147,15	7 210,22	7 210,22
Investissement	9 482,49	9 482,49	0	9 482,49

Considérant les Restes à réaliser 2020 : NÉANT  
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :  
(R.I.) article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 24 688,07 €  
(R.F.) article 002 : Excédent antérieur reporté : 50 688,61 €

### AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Le conseil municipal, Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2021, Après avoir entendu le compte administratif 2020, vu le résultat de clôture 2020 :

	Résultat de clôture 2020	Part affectée à l'investissement en 2020	Résultat de clôture 2020	Résultat de clôture 2020
Investisse	-155 771,38	0	-155 771,38	-155 771,38
Fonction	120 704,54	120 704,54	0	120 704,54

Considérant les Restes à réaliser 2020 : NÉANT  
Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :  
(D.I.) article 001 : Solde d'exécution d'investissement reporté : 195 771,38 €  
(R.I.) article 1088 : Affectation de l'excédent de fonctionnement : 120 704,54 €  
(R.F.) article 002 : Affectation de l'excédent d'investissement : 0 €

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'EAU 2021

Le conseil municipal, Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2021, Vu le projet de budget primitif du service de l'eau 2021, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Approuve le budget primitif du service de l'eau 2021 ainsi comme suit :
  - Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
  - Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	105 888,61	105 888,61
Section d'investissement	44 888,07	44 888,07
TOTAL	150 876,68	150 876,68

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Le conseil municipal, Vu l'avis de la commission des finances du 1<sup>er</sup> avril 2021, Vu le projet de budget primitif 2021, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité Approuve le budget primitif principal 2021 ainsi comme suit :  
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement  
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement

	Depenses	Recettes
Section de fonctionnement	631 384,16	631 384,16
Section d'investissement	302 746,26	302 746,26
<b>TOTAL</b>	<b>934 130,40</b>	<b>934 130,40</b>

#### VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 83-540 du 28 juin 1982,

La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

L'article 1638 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a été la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),

Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au regard de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021,

Le conseil municipal, après débat, délibérations et vote, décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux, comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 56,92% (comprenant le transfert du Muu départemental 20,20%)

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43,45%

Le conseil municipal, charge Monsieur le Maire, de notifier cette délibération aux services préfectoraux.

#### SUBVENTION HARMONIE DE BAILLEAU-LE-PIN

Le Conseil municipal,

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 200,00 € à

l'Harmonie de Bailleau-Le-Pin

Cette somme sera inscrite à l'article 657 du budget primitif

2021.

#### SUBVENTION ASSOCIATION LES AMIS DU JUMELAGE

**D'ILLERS COMBRAY**

Le Conseil municipal,

Décide d'allouer une subvention d'un montant de 100,00 € à

l'association Les amis du jumelage d'illiers Combray

Cette somme sera inscrite à l'article 657 du budget primitif

2021.

#### PARCELLES REVENANT AU DOMAINE PUBLIC

**COMMUNAL**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 20-2019 faisant part d'un alignement au bénéfice de la commune, concernant les parcelles A 347 et A 351 d'une superficie de 09 ca chacune soit 18 ca, les parcelles seront cédées gratuitement au bénéfice de la commune.

Le conseil accepte le plan qui sera confirmé par un acte administratif et autonome Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

#### ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE – RENTRÉE

**2021**

Le maire expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur quatre jours. La dérogation obtenue arrive à échéance à la prochaine rentrée scolaire.

Considérant les intérêts des élèves de la commune de Magny, Le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- Décide de maintenir à la semaine de 4 jours dès la rentrée scolaire 2021/2022

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un conseil communautaire a eu lieu lundi 29 mars, le débat a été ouvert sur la prise d'une nouvelle compétence concernant la Loi sur l'organisation des Mobilités (L.O.M.), la Loi G.E.M.A.P.I. et l'évolution du SCOT depuis l'approbation du PLU.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

**Vaccination** : Monsieur le Maire propose qu'un centre de vaccination a été détaché à Courville. Mme Renaudin, conseillère municipale a téléphoné à toute la population âgée de plus de 75 ans de notre commune dans un premier temps, la semaine dernière à ceux de plus de 70 ans, puis les personnes âgées de plus de 65 ans avec risque de comorbidité. Dès le 14 avril, 2 centres existent Courville Sur Eure et Illiers-Combray gérés par le CCCEBEP et non les communes, qui cherche des bénévoles pour gérer les centres. Nous avons proposé que le personnel communal et de l'éducation nationale soit vacciné en priorité.

**Machine à pain** : Madame RONCE, première adjointe essaye de trouver un boulanger dans un rayon proche pour approvisionner la machine à pain et demande au conseil de voter dans ce domaine.

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

**Absent excusé** : Mme Céline THIBAUT, a donné pouvoir à M. Frédéric CELESTRE.

#### BUDGET DE L'AN - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire expose que suite au vote du budget de l'égout au dernier conseil, il y a eu lieu de modifier les dépenses prévues de fonctionnement (12 011,51 €) représentant 12,56 % des dépenses réelles de cette même section (95 585,61 €) hors taxes à réaliser.

Pour se faire, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante.

FONCTIONNEMENT	SENS	MONTANT
Chap 011 - 6043 : Fournitures d'entretien	Dépenses	+ 500,00 €
Chap 011 - 6058 : Autres mobiliers et fournitures	Dépenses	+ 1 000,00 €
Chap 011 - 6105 : Entretien et réparations réseaux	Dépenses	+ 3 342,46 €
Chap 022 - 022 : dépenses imprévues	Dépenses	- 4 842,46 €

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, cette décision modificative.

#### ACTUALISATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE

**COMMUNALE**

Vu les articles L. 2334-1 à L2334-20 du CGCT, Monsieur le Maire expose que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Le longueur de la voirie dépendante aux services de la préfecture par la commune doit être actualisée compte tenu de la construction de 16 pavillons individuels. L'allée du Bois Gehot crée une longueur de voirie supplémentaire de 240 mètres de voirie appartenant à la commune. La longueur de voirie passera de 6 086 mètres à 6 326 mètres.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de modifier la longueur de voirie dans le domaine public communal en y ajoutant « l'allée du Bois Gehot » qui a été créée pour desservir ce lotissement.

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'inscription de cette nouvelle longueur de voirie auprès des services de la préfecture en 2021 pour la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement de 2022.

#### ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Monsieur le Maire propose d'attribuer les permanences du bureau de vote pour les 2 tours des élections 20 et 27 juin 2021 avec une amplitude de 2h30 chacune.

#### POINT SUR LE SICTOM BBI

Monsieur le Maire donne la parole à M. Vincent KINDEMANN et Mme Véronique LE PEROUX qui siège au conseil syndical du SICTOM BBI. Le syndicat prévoit de retirer la déchèterie d'illiers-Combray en 2022, d'aménager un quai à la déchèterie de Dangeau avec option ramassage de verre, et l'achat d'un camion alimenté en carburant bio. M. Vincent KINDEMANN alerte sur la pollution du container à piles situé sur le parking de la salle des fêtes, et informe qu'il devra être supprimé dans les prochains jours.

#### TIRAGE AU SORT DES COMMUNES POUR LES JURÉS

**D'ASSISES**

Monsieur le Maire informe qu'il y a eu lieu de procéder au tirage au sort préparatoire des communes pour les jurés d'assises conformément à l'arrêté SPDRH 28/2021 du Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux, en date du 02 avril 2021. Magny reste commune de regroupement des communes du secteur d'illiers-Combray. Les communes de plus de 1 300 habitants tirent au sort leurs jurés.

Les communes tirées au sort sont : Combray, Elmonville-la-Grande, Lupatrin, Nogent-sur-Eure, et Sandeville ; un rendez-vous sera fixé afin que les représentants de ces communes viennent avec la liste électorale.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Pas de conseil communautaire depuis le dernier conseil municipal.

#### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire précise :

**Élections** : que la commune d'illiers-Combray est responsable de la mise sous pli des enveloppes de propagande, et demande des volontaires.

**COVID-19** : que le CCCEBEP nous a demandé s'il était établi une liste de personnes de plus de 50 ans souhaitant se faire vacciner contre la COVID-19, pour se faire Mme Roselyne RENAUDIN a préparé un mot d'information dans les boîtes aux lettres des personnes concernées. La mairie procède à l'inscription de ses habitants et le centre de vaccination d'illiers-Combray les recontactera pour fixer la rdv.

**Tour de Eure-et-Loire** : Le tour passera sur la commune vendredi 14 mai après-midi, départ d'illiers-Combray à 15h.

**Festival communautaire** : un spectacle équestre organisé par le CCCEBEP est envisagé le 4 septembre 2021 sur la commune.

#### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Un conseil communautaire a eu lieu lundi 29 mars, le débat a été ouvert sur la prise d'une nouvelle compétence concernant la Loi sur l'organisation des Mobilités (L.O.M.), la Loi G.E.M.A.P.I. et l'évolution du SCOT depuis l'approbation du PLU.

#### CONSEIL MUNICIPAL DU 03 JUIN 2021

**Absent excusé** : Mme Véronique LE PEROUX, adonné pouvoir à M. F. CELESTRE  
M. Michel BLAU, a donné pouvoir à M. F. CELESTRE

#### PRÉVISION RENTRÉE SCOLAIRE 2021-2022

Monsieur le Maire annonce l'effectif prévu pour la rentrée prochaine de 77 élèves soit 15 PS, 23 MS, 14 GS, 11 CP et 14 CE1

#### RÈGLEMENT DES SERVICES PÉRIODIQUES

Monsieur le Maire expose qu'il y a eu lieu de modifier et de re faire qu'un seul règlement intérieur pour les services périodiques de restauration et de garderie pour la rentrée

scolaire 2021/2022, et d'approuver une proposition sur la facturation suite aux demandes des familles. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide les modifications des règlements comme suit :

#### SERVICES PÉRIODIQUES DE RESTAURATION ET DE GARDERIE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Règlement intérieur du restaurant scolaire pris en application de la délibération du conseil municipal du 03 juin 2021.

#### CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

L'inscription de l'enfant sera définitivement enregistrée et validée par le maire lorsque les parents auront acquitté les factures de l'année scolaire précédente.

➤ Remplir la fiche d'inscription jointe.

#### TARIFS

Le tarif des services périodiques est fixé chaque année par décision du conseil municipal.  
Pour l'année 2021/2022 :

- Le tarif du service restauration est fixé à 4,20 € par jour (ce service comprend un temps repas à 3,70 € et un temps garderie à 0,50 €)

**Pour votre information, la commune participe au financement de chaque repas à hauteur de 1,27 € en plus de votre règlement.**

- Le tarif de la garderie est fixé à 1,80 € par demi-journée (matin ou soir)

#### PERMIS À POINTS

Certains enfants fréquentent les services périodiques sans particulièrement inscriptions :

Pour cette raison et à partir de la prochaine section de maternelle, les enfants ont un permis doté d'un capital de « 12 points ». Les personnes chargées de les encadrer pourront leur retirer des points lorsque les règles suivantes ne seront pas respectées :

Pour une faute mineure : onr, se détorer sans autorisation : 1 point

- Pour non-respect de la numéroteur du matériel 2 points

- Respect vis-à-vis des personnes chargées de les encadrer : 3 points

- En cas de violence avec un enfant ou un adulte : 3 points

Les sanctions suivantes seront prises :

- Information des parents par courrier si l'enfant perd 3 points

- Convocation à la mairie des parents avec l'enfant si capital perd 5 points

Si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas, il peut faire l'objet d'une des sanctions suivantes :

- Exclusion temporaire (4 jours) si l'enfant perd 9 points

- Exclusion définitive si l'enfant perd les 12 points sur l'année scolaire

L'enfant pourra récupérer les points perdus en ayant une attitude exemplaire durant 4 semaines et sans récidiver.

#### ABSENCE

La date limite pour s'inscrire ou se désister à la cantine est fixée au mardi de la semaine précédente, il est demandé aux parents d'avertir la mairie de préférence par mail.

Toute absence de dernière minute entraînant la facturation des repas. En cas de maladie justifiée par un certificat médical, seul le premier repas sera facturé (à condition de prévenir dès le premier jour d'absence).

#### FONCTIONNEMENT

#### ➤ RESTAURATION SCOLAIRE :

La cuisine de l'ERPAO « Les Grenets » à Illiers-Combray est le fournisseur des repas. Les menus sont affichés à la carte de l'école, la page Facebook et le site de la commune.

**Les pervenies sont fournies et entretenues par la commune.**

Les enfants inscrits y sont accueillis par le personnel communal de 12h00 à 13h20

#### ➤ GARDERIE :

Le matin, les enfants peuvent être déposés entre 7h00 et 9h00. Le soir, les enfants peuvent être récupérés entre 16h30 et 18h30 (18h00 le vendredi).

Nous vous demandons de respecter impérativement ces horaires : le personnel ayant des tâches de rangement et de nettoyage à effectuer le soir.

Les enfants, placés sous la responsabilité des animatrices, ne doivent en aucun cas s'éloier hors de la surveillance des adultes.

Pour plus de commodité, les enfants qui fréquentent la garderie devront être en possession d'un petit sac réservé à la garderie contenant un goûter (pas d'aliments à mettre au réfrigérateur). En cas d'oubli, un goûter de substitution sera fourni. Les parents se doivent de rapporter un équivalent dans les jours qui suivent.

Des chaises sont à laisser à la garderie en début d'année. Le nombre de place étant limité, l'accueil à la garderie est réservé aux enfants dont les parents travaillent. Un accueil ponctuel est cependant possible pour les enfants inscrits dans la limite des places disponibles, et sous réserve de présence familiale (et les enseignants pour le soir).

En dehors des horaires des services périodiques, les enfants sont sous la responsabilité du personnel enseignant.

#### MODALITÉS DE PAIEMENT

Un avis de paiement est envoyé directement aux familles par les services des finances publiques.

Les délais de traitement engendrent 2 mois de décalage : la facture de septembre sera adressée et présentée début novembre, etc. Les mois de juin et juillet 2022 seront traités sur une feuille et même facture.

Le règlement peut se faire :

- Par tout moyen de paiement à la Trésorerie de Courville-sur-Eure

- En carte bancaire sur le site [www.lesgrenets.com](http://www.lesgrenets.com) (se voir les références de la facture)

- Par chaque bancare libéré à l'ordre du Trésor Public, accompagné du talon détachable de la facture, sans le coller à l'agrandir, à envoyer à l'adresse suivante :

Trésorerie de Courville-sur-Eure - 5 Rue Pennard - 28190 COURVILLE-SUR-EURE

Le prélevement automatique est possible. Un contrat de prélevement disponible en mairie ou téléchargeable sur le site [www.magny-marcheville.com](http://www.magny-marcheville.com) doit être signé préalablement.

Les réclamations sont à adresser à la mairie.

**Les animatrices ne peuvent en aucun cas recevoir de**

**L'argent.** Tout retard de paiement entraîne l'exclusion de l'enfant.

**Un justificatif des frais de garderie est fourni sur demande pour la déclaration d'impôt (les frais de garderie sont déductibles jusqu'à 6 ans de l'enfant).**

#### **RADIATION**

♦ Fin d'année scolaire : les enfants sont systématiquement radiés.

♦ Au cours de l'année (tout manquement au présent règlement entraîne la radiation de l'enfant après un avertissement).

#### **TARIF DU REPAS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Conformément au décret n° 2006-758 du 25 juin 2006.

Décide de maintenir le prix du repas à 3,70 € à compter de la rentrée scolaire 2021/2022.

Ce service de restauration est accompagné d'un temps périscolaire facturé « Garantie du midi » à 0,50 €.

#### **TARIF DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

Décide de maintenir comme suit les tarifs de l'accueil périscolaire :

- 35 journées (matin ou soir) : 1,80 €
- Temps du midi : 0,50 €

À compter de la rentrée scolaire 2021/2022

#### **REVISION LOYER LOGEMENT**

Le conseil municipal,

- considérant la convention signée entre l'Etat et la Commune pour le logement social situé 10 rue de la Gerbe d'Or,

- considérant l'augmentation de l'indice de référence des loyers au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 de l'INSEE de 0,20 %.

Décide de répercuter cette augmentation de 0,20 % et de fixer le loyer mensuel au 1<sup>er</sup> juillet 2021 à 495,20 €.

#### **LOYER DE L'ANNÉE DE LA MAIRIE**

Vu la délibération en date du 12/03/2017 décidant de louer le bâtiment situé à côté de la mairie.

Le conseil municipal fixe à 200 € le loyer mensuel de l'annexe de la mairie pour l'année 2021.

#### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Un conseil communautaire a eu lieu lundi 7 juin.

#### **CONTRAT REGIONAL DE SOLIDARITE TERRITORIALE**

Monsieur le Maire fait part de la demande de la CICEBERP qui recense les projets dans le cadre du C.R.S.T. afin de donner une réponse au plus tard le 30 juin prochain pour une réalisation à partir de 2022 et pour 8 ans.

Il s'en suit un débat avec l'assemblée sur les projets éventuels tels que : une voie douce entre le bourg et la Halle, le chauffage et l'isolation de la Salle des Fêtes, l'entretien des terres.

Il est décidé de créer une commission pour chiffrer ces projets avec les adjoints et un conseiller.

#### **APPROBATION DE LA PRISE DE COMPETENCE MOBILITE PAR LA CICEBERP**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal informé que Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités et notamment son article 81et qui modifié par l'ordonnance n° 2020-361 du 1er avril 2020, la Communauté de Communes a décidé la prise de la compétence organisation de la mobilité par délibération du conseil communautaire du 29 mars 2021. Considérant qu'elle n'a pas demandé, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre, la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Approuve le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes entre Beaucourt et Pestre sous les conditions suivantes :

✓ Le suivi de cette compétence sera assuré par un comité de pilotage composé d'élus représentant l'ensemble du territoire au complet de la commission.

Ce comité de pilotage sera en lien direct avec la Région et tout autre acteur lié à cette compétence.

✓ Ce comité agit en toute autonomie, organise le débat sur le territoire et au sein des instances communales et rendra compte de ses démarches au Conseil Communautaire.

✓ La désignation d'un cabinet extérieur spécialisé dans les mobilités afin de réaliser un diagnostic des besoins auprès des habitants et des élus, d'établir une cartographie thématique "transport et mobilité", de proposer la stratégie et les moyens à mettre en œuvre selon les scénarii.

✓ Le transport scolaire restera en gestion à la Région jusqu'aux termes des contrats actuels.

✓ La prise de compétences sera graduée selon un calendrier défini par le comité de pilotage suite aux débats et études.

✓ Le financement de cette prise de compétences sera reuile pour les collectivités.

Accepte que la Communauté de Communes ne demande pas, pour le moment, à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport

scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre, la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports.

#### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire informe :

**13 juillet** : Le délai sur-transport du 13 juillet est reprogrammé. Un repas charnière sous forme de pique-nique partagé entre tous est envisagé pour la journée du 14 juillet au stade. La commission animation et communication se charge des préparatifs et de l'organisation.

**COVID-19** : Depuis ce jour, l'inscription à la vaccination se fait désormais sur Covid19.

**Label Tennis de Jeu 2024** : La mairie est inscrite à ce label à l'occasion des Jeux olympiques. Cette inscription permettra de mobiliser la population pour faire des activités sportives et découvrir le territoire.

**Marché à venir** : Monsieur DELESTRE a connaissance d'un bouillanger qu'il doit contacter.

**APC** : Madame Thibault annonce que l'APC, projeté de décorer les chemins des communes de Comay, Magny et Marcheville avec des écouverts fabriqués par les élèves volontaires.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN LET 2021**

##### **Absents excusés :**

M. V. HINDMAN, M. D. ESSADIGHI, a donné pouvoir à M. F. DELESTRE.

Mme E. RENALDIN, a donné pouvoir à Mme E. LUCAS, M. G. SALET, a donné pouvoir à N. M. BLAU.

##### **SITUATION DU PERSONNEL**

Monsieur le Maire annonce le départ prochain de la secrétaire de mairie qui a sollicité en fin de séance pour évoquer ce sujet, et de la nécessité de prévoir une personne supplémentaire aux services scolaires et périscolaires compte tenu des exigences sanitaires qui perdurent.

##### **CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°94-53 du 26 janvier 1994, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il apparaît donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services en mentionnant sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il souhaite l'autorité territoriale à recruter. En cas de réorganisation de services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (CT).

Compte tenu du départ prochain de la secrétaire de mairie, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,

- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,

- tout un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service effective à l'emploi en fonction de temps complet exprimée en heures ( 1,35\*\* ).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **DECIDE :**

1) **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, un emploi permanent d'adjoint administratif appartenant à la catégorie C à 35 heures par semaine pour assurer le secrétariat de mairie.

Cet agent sera amené à exercer les missions principales dévolues à un secrétaire de mairie, une fiche de poste sera jointe à l'acte de nomination.

2) **D'autoriser** le Maire à recruter un fonctionnaire au statut de concours pour pourvoir cet emploi.

3) **D'adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposé et de fixer les crédits nécessaires à la rémunération de ce des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

##### **RECRUTEMENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1994, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il souhaite l'autorité territoriale à recruter.

L'article 3-1 (1<sup>er</sup>) de la loi n° 94-53 précitée prévoit que les collectivités et établissements peuvent recruter par contrat des agents contractuels de droit public pour exercer des fonctions correspondant à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, en tenant compte des renouvellements de contrats le cas échéant, sur une période de 18 mois consécutifs.

Considérant qu'en raison d'une nécessité de présence auprès des services scolaires et périscolaires sous des conditions sanitaires, il y aurait lieu de créer deux emplois pour faire face à un accroissement temporaire d'activité allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 22 juillet 2022 (un contrat pour un accroissement temporaire d'activité à une durée maximale de 12 mois), lequel pourra être renouvelé, si les besoins de service le justifient, dans la limite des dispositions de l'article 3-1 1<sup>er</sup> de la loi n°94-53 du 26/01/1994 (un contrat pour un accroissement temporaire d'activité à une durée maximale de 12 mois consécutifs, le cas échéant, du renouvellement de contrat) portant sur une même période du dix-huit mois consécutifs.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint (animation) et d'adjoint technique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

##### **DECIDE**

1) **De créer**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 jusqu'au 22 juillet 2022

- un poste non permanent sur le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie C à 11 heures trente minutes par semaine.

- un poste non permanent sur le grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C à 23 heures trente minutes par semaine pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autoriser le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir ces emplois dans les conditions suivantes.

2) **D'autoriser** le Maire à signer les contrats de recrutement et les avenants renouvellements dans la limite des dispositions de l'article 3-1 1<sup>er</sup> de la loi n°94-53 du 26/01/1994.

3) **De fixer** la rémunération des agent(s) nommé(s) au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

La rémunération de ces agents sera faite sur un indice de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique et d'adjoint d'animation territorial.

Les crédits nécessaires à la rémunération de ce des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

##### **AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION POUR L'ECOLE NUMERIQUE**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'appel à projets pour un « Ecole Numérique dans les Ecoles Elementaires », il y a lieu d'établir une convention tripartite entre l'academie et la commune les du subventionnement de l'acquisition de logiciels et de matériels tels que les vidéos projecteurs interactifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents.

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative au financement du projet pour un « Ecole Numérique dans les Ecoles Elementaires ».

##### **ORGANISATION DES 13 ET 14 JUILLET**

Compte tenu de la mauvaise météo annoncée pour le mardi 13 et le mercredi 14 juillet, l'assemblée décide de prévoir une solution de replis à la salle des fêtes. Des concertos vont être effectués pour signaler ce changement. Rendez-vous est pris pour préparer la salle le matin même avec les conseils disponibles. Le défilé aux drapeaux est suspendu aux conditions climatiques.

##### **INFORMATIONS ESTIVALES**

Monsieur le Maire informe de :

- la rencontre « Courvilleverses » du 19 au 25 juillet 2021.

- « La Grande balade » organisée les samedi 4 et dimanche 5 septembre 2021 sur les communes de Portgouin, Courville-sur-Eure, Wilbon, Hars-Combray et Magny, où un spectacle équestre aura lieu à 17h00 à l'école Claude Daniel. La route de Bichenville sera fermée à cette occasion.

##### **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Un conseil communautaire a eu lieu lundi 5 juin avec l'intervention du directeur de la DGFH qui a informé sur le paiement de proximité et de notre rattachement avec la trésorerie de Nogent le Rotrou après la fermeture de la trésorerie de Courville sur-Eure à la fin de l'année 2021, le plan CDST a été validé dans les grandes lignes, il faudra étayer la demande ultérieurement.

Un conseil communautaire a eu lieu mardi pour valider la zone de grande capacité d'eau de Combray.

##### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES :**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Ronce et Madame Thibault, elles évoquent la demande de réseaux occultants et anti-luie faite par les parents d'élèves, peut-être envisager de la faire classe par classe.

##### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2021**

**Absents excusés :** Mme D. RONCE, a donné pouvoir à M. F. DELESTRE.

##### **RENOMINATION DE RUES ET NUMÉROTAGE**

Monsieur le Maire annonce au conseil municipal que certaines rues et lieux-dits de la commune ne sont pas répertoriés dans la base de données du cadastre à Chartres (Impasse du Grand Moulin, La Chamille, La Halle, Le Bois de la Motte, Route de Enhanville).

Il est convenu de faire une attention au cadastre concernant ces rues et lieux-dits se situant dans la commune de MAGNY.

##### **ORGANISATION DE LA SEMAINE RENTRÉE 2021-2022**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que la rentrée scolaire a été décalée conformément à l'école.

- 77 élèves inscrits pour la rentrée des classes 2021-

- 2022.

- Entree à 07 heures mangeront à la cantine.

##### **DELIBERATION SUR LES FUTURS TRAVAUX DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal avoir été contacté par société NRGIS proposant la rénovation Energétique de la salle des fêtes.

La commune de MAGNY pourrait bénéficier par l'Etat une subvention à hauteur de 90%.

Le coût du diagnostic audit de la salle des fêtes est d'un montant de 1 500 €. La décision doit être donnée avant le 31 décembre 2021.

Le conseil municipal n'a pas statué sur cette proposition.

##### **ORGANISATION (MAGNY-MARCHEVILLE-CERNAY) TRAVAUX NIDS DE POULES**

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que certaines routes sur la commune sont abîmées et qu'il est convenu de faire des travaux de rebouche d'entretien à froid.

Une collaboration est proposée entre les trois communes.

M. F. GONCALVES, M. V. KINDMANN proposent d'effectuer ces travaux un lundi avec l'aide de Mickael.

#### **INFORMATION COMMUNAUTAIRE DE COMMUNE**

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté à une réunion le lundi 15 septembre 2021.

Il a été proposé à M. le Maire l'adhésion de l'application de panneau Poceat pour un montant de 130,00 € à l'année. Le conseil municipal n'a pas pris de décision. La communauté de commune a décidé d'adhérer à cette application.

#### **MISE EN PLACE DE COURS INFORMATIQUE**

M. le Maire propose au conseil municipal d'inviter à la mairie une salle afin de proposer aux habitants de la commune des cours d'informatique pour les débutants.

Les habitants de la commune seront avertis par un flyer.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire propose des échanges de graines ou plantes entre la commune et les administrés afin d'enrichir notre commune. Un flyer sera distribué.

M. le Maire indique au conseil municipal les nouveaux forêts de la mairie.

- Lundi de 14h30 - 18h00
- Mardi de 10h00 - 12h00 et de 13h00 - 16h00
- Mercredi de 09h30 - 12h00 et de 13h00 - 16h00
- Jeudi de 09h30 - 12h00 et de 13h00 - 16h00
- Vendredi de 10h00 - 12h00 et de 13h00 - 16h00

M. le Maire informe le conseil municipal que le festival Mémoiresque se déroulera le 05 juin 2022 à 14h00 et aura pour thème « Les associations et les mariages ». Pour célébrer cette journée un feu d'artifice sera tiré au stade. Cette année la Sainte Barbe se déroulera le dimanche 05 décembre 2021.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2021**

##### **Délibération Droit Prémontion**

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il n'exercera pas son droit Prémontion sur les 16 parcelles situées dans le pâturage du Bass Cabot.

- Parcelle n° 280225000ZM0120 (superficie 520 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0134 (superficie 503 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0124 (superficie 520 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0133 (superficie 508 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0123 (superficie 520 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0132 (superficie 507 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0122 (superficie 520 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0131 (superficie 509 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0121 (superficie 545 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0130 (superficie 510 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0120 (superficie 545 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0129 (superficie 511 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0119 (superficie 545 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0128 (superficie 511 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0118 (superficie 577 m²)
- Parcelle n° 280225000ZM0127 (superficie 567 m²)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote **POUR** à l'unanimité.

##### **Révision de la convention FSIAREP**

Vu la délibération de l'assemblée délibérante du Conseil départemental d'Eure-et-Loir du 16 décembre 2018 autorisant le règlement d'aide pour l'eau potable :

Vu la délibération de la commission permanente du Conseil départemental d'Eure-et-Loir du 3 juillet 2020 approuvant les termes des conventions types d'adhésion d'aide du FSIAREP.

ENTRE : Le Conseil départemental d'Eure-et-Loir Représenté par Monsieur le Président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, d'une part,

ET : La Commune de Magny, 9 rue des Sources du Loir, 28120 Magny, représentée par Monsieur le Maire Frédéric DELESTRE, d'autre part.

#### **PREAMBULE**

La fourniture d'eau potable, tant en ce qui concerne la qualité que la quantité, nécessite que soient établis des ouvrages d'infrastructure impliquant une coopération intercommunale sans cesse élargie et des investissements importants.

Le Conseil départemental a ainsi décidé de mettre en place un Fonds de solidarité à l'intercommunalité et à l'amélioration des réseaux d'eau potable (FSIAREP) dont le fonctionnement est précisé ci-après.

La commune de Magny a décidé d'adhérer au FSIAREP dans les conditions fixées par la présente convention d'adhésion.

#### **IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT**

##### **ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de formaliser l'adhésion de la collectivité au FSIAREP. Cette adhésion permet à la collectivité de bénéficier des aides du Département au titre de l'eau potable.

##### **ARTICLE 2 – Durées de la convention**

La convention prend effet dès la signature des parties, pour une durée de 15 ans.

Eile est ensuite reconduite tacitement d'année en année, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, 6 mois au moins avant son expiration.

##### **ARTICLE 3 – Montant et révision de la redevance d'adhésion**

Le Département pour le compte du FSIAREP, percevra auprès de ses adhérents une redevance annuelle de 0,076 par mètre cube d'eau vendu (valeur de janvier 2020).

Le montant de la redevance sera annuellement révisé, sans égard à la présente convention.

Par conséquent, le montant de la redevance, fondé sur l'indice TP 10 A, est annuellement révisé par le règlement d'aide approuvé par l'assemblée délibérante du Conseil départemental.

##### **ARTICLE 4 – Modalités de versement de la redevance d'adhésion**

Chaque année avant le 30 septembre, la collectivité adhérente ou son délégué, déclare au Département le nombre de mètres cubes vendus lors de l'exercice précédent, déduction faite des volumes récoordonnés aux collectivités adhérentes au FSIAREP. Le Département vérifie le titre de recette correspondant à l'exercice de la collectivité ou son délégué. Cette redevance apparaît par une ligne spécifique sur le facture de chaque abonné intitulée « cotisation au FSIAREP ».

##### **ARTICLE 5 – Prix de vente de l'eau**

En cas de vente d'eau à d'autres collectivités, la collectivité adhérente au FSIAREP s'engage à facturer l'eau au coût réel de production qui ne pourra jamais être supérieur au prix de vente de l'eau hors taxes de cette collectivité, déduction faite de 0,15€ HT au mètre cube (coût minimum estimé de distribution non imputable à la collectivité redevable).

##### **ARTICLE 6 – Justificatifs et contrôle**

Le Département est autorisé à réclamer à la collectivité ou à son délégué toutes justifications utiles au contrôle de l'exécution de la redevance.

Le Département est, le cas échéant, autorisé à demander communication de tout document nécessaire au contrôle du prix de vente de l'eau à d'autres collectivités.

##### **ARTICLE 7 – Avenant**

Toute modification du contenu de la présente convention (programme retenu, modalités d'exécution, de versement de la subvention etc.) fera l'objet d'un avenant.

##### **ARTICLE 8 – Retrait du FSIAREP**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, entraînant un retrait du FSIAREP à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infulcrées.

Le retrait volontaire d'un adhérent au FSIAREP avant 15 ans ne peut se faire qu'avec l'accord des deux parties et selon des modalités financières à définir. Par ailleurs la collectivité ne pourra en aucun cas demander au Département le remboursement de la redevance FSIAREP.

##### **ARTICLE 9 – Règlement des litiges**

En cas de différend entre les parties, elles s'engagent à recourir à l'arbitrage d'une commission de conciliation constituée de 3 membres, dont :

- Un représentant désigné par le Département
- Un représentant désigné par la collectivité
- Une personnalité désignée conjointement par les deux représentants ci-dessus désignés.

A défaut de conciliation, les parties à la convention conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif d'Orléans.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention.

##### **Délibération participation financière 2021 au FSL logement**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas verser au Fonds de Solidarité Logement placé sous la responsabilité du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour l'année 2021.

##### **Décision modificative budgétaire eau**

M. le Maire indique qu'il a lieu de modifier le budget 2021 de l'eau comme suit :

- Article 61523 Entretien et réparations réseau : - 911 00 €
- Article 701240 Reversement redevance pour pollution d'origine domestique : + 911 00 €

Le Conseil Municipal vote **POUR** à l'unanimité cette modification.

##### **Questions diverses**

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 14 janvier 2022 à 20h00 à la salle des fêtes.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2021**

**Absents :** Mme D. RONCE, Mme V. LE PEROUX,

##### **Délibération donation parcelle au bénéfice de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qui par courrier déposé en date du 10 novembre 2021 par le cabinet BERTHIAUD Philippe Olivier étant port d'un alignement au bénéfice de la commune, concernent les parcelles 224 138 et 224 137 sur une superficie de 7 988 m² Madame MULLOT Michèle propriétaire situées rue des Sources du Loir, MAIGNY 28120 obtenant une superficie de 125 m² gratuitement au bénéfice de la commune. Le conseil accepte le plan qui sera confirmé par un acte administratif et autorise Monsieur le Maire à signer les actes à venir.

##### **Taux de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération doit être votée pour le taux de la taxe d'aménagement, part communale. Le conseil municipal a décidé de laisser le taux à 3% sur la commune de Magny.

Le Conseil Municipal vote **POUR** à l'unanimité.

##### **Modifications des charges de personnel**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il ne sera pas nécessaire au budget 2021 de faire une modification sur le chapitre ou compte 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

##### **Tarif de location de la salle (pour municipalité le week-end)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Virginie RICHE PIERRE, HATHA YOGA propose des séances de yoga. Elle souhaite utiliser la salle de la mairie le lundi et mercredi. M. le Maire propose au Conseil Municipal la gratuité de la salle jusqu'à la fin de l'année 2021.

Monsieur le Maire propose également au Conseil municipal de lui louer la salle pour l'année 2022 au tarif de 300,00 € chauffage compris.

Le Conseil Municipal décide de ne pas se prononcer sur cette décision. Elle sera reportée sur la prochaine réunion en décembre.

##### **Mise en place d'une machine à pizza**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une machine à pizza est disponible depuis le 17 novembre 2021 sur la place de l'église.

Monsieur le Maire a reçu une proposition pour l'installation d'une machine à pizza et plats à emporter.

##### **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il passera 4es prochaines réunions dans les locaux de la Mairie, les élus (et) devront présenter leur PASS SANITAIRE ou un test PCR négatif effectué 24 heures à l'avance.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021**

**Absents/excusés :** Mme D. RONCE, M. C. QUOUILLAULT, M. D.

ESSADGI, Mme S. LUCAS

**Avenant :** Mme Virginie LE PEROUX

**Favoris reçues :**

M. C. QUOUILLAULT donne pouvoir à M. E. LEFEVRE

Mme D. RONCE donne pouvoir à M. F. DELESTRE

M. D. ESSADGI donne pouvoir à M. E. DELESTRE

##### **OBJET : TARIF DE L'EAU 2022**

Le Conseil municipal fixe comme suit le tarif de l'eau pour l'année 2022 (d'ici le 31 décembre 2022).

- Location de compteur : 10,00 €
- Vente de l'eau : 1,50 €/m³
- Taxes et redevances en plus et fixe (incluant des déplacements de compteur d'eau à 35,00 €)

##### **OBJET : TARIF CONCESSION Cimetière**

Le Conseil municipal fixe ainsi qu'il suit le tarif des emplacements dans le cimetière Communal à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. (voir bulletin municipal)

##### **OBJET : TARIF LOCATION SALLE DES FÊTES**

Le Conseil municipal fixe comme suit le tarif de la location de la salle polyvalente pour l'année 2022. (voir bulletin municipal)

##### **BULLETIN MUNICIPAL**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite que le bulletin municipal 2022 soit distribué conseil janvier aux administrés de la commune.

Les élus (et) se sont proposés (et) de se réunir le 20 décembre 2021 pour la confection de ce bulletin.

##### **FOURBERIE ANIMALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une convention a été signée avec la société LORTOUDIER CAPTURE en l'année 2019 s'engageant envers la commune de Magny à écouter le message et la capture des chiens égarés et chats errants volés et mort sur le territoire.

La tarification annuelle est de 492,00 € TTC.

Monsieur le Maire propose de renouveau pour l'année 2022 de cette convention.

Le Conseil Municipal vote **POUR** à l'unanimité.

##### **VEUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'organise pas de rassemblement des habitants de la commune pour les vœux 2022.

Il explique les difficultés rencontrées. Il suit l'avis des habitants.



# Intermarché

## ILLIERS COMBRAY

Retrouvez notre marque  
« COMME A LA  
MAISON »

Et tous nos produits  
fabriqués dans nos ateliers

Mais aussi  
dans notre  
BISTROT  
100 % de  
produits  
frais



### NOS HORAIRES

Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 19h15  
Vendredi et Samedi de 9h00 à 19h30  
Le dimanche de 9h00 à 12h30  
Tél. : 02 37 24 30 30